

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 51^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 7 Novembre 1975.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8075).

Qualité de la vie.

M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

I. — Environnement :

MM. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Raymond, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Darinot, Jacques Blanc, Sudreau, Juquin, Limouzy, Haesebroeck, Gissinger, Mesmln, Weisenhorn.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 8092).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1976 (Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880, 1916).

QUALITE DE LA VIE .

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la qualité de la vie.

La parole est à M. le ministre de la qualité de la vie.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Mesdames, messieurs, en vous présentant les grandes lignes de mon action pour 1976, je ferai un rapide retour sur le passé. Ce sera, pour moi, l'occasion de vous remercier pour le concours que vous m'avez apporté.

L'an dernier, à la même époque, je soulignais devant vous la part capitale que le Parlement était appelé à prendre dans la promotion de la politique dont j'ai la charge. L'expérience a montré que ce n'était pas une clause de style. Quatre des textes que je vous annonçais ont déjà reçu votre approbation. Il s'agit des lois sur les agences de tourisme, sur les déchets, sur le permis de chasser et sur le sport.

Après la session budgétaire, vous examinerez deux autres textes. L'un porte réforme de la loi de 1917 sur les établissements classés, l'autre, d'une vaste portée, vise à assurer une meilleure protection des paysages, des grands équilibres écologiques, de la flore et de la faune. C'est le projet de loi sur la protection de la nature.

Deux textes, enfin, seront soumis au Parlement à la session de printemps de 1976. Ils concernent les incinérations et les immersions en mer.

Huit textes en un peu plus d'un an, ce n'est pas négligeable, sans compter les lois sur le conservatoire du littoral et sur l'urbanisme, qui concernent très directement notre environnement et notre cadre de vie.

J'ai souvent déclaré que la qualité de la vie était l'affaire de tous les citoyens, des jeunes et des moins jeunes, et pas seulement des experts ou des techniciens. Elle est fondamentalement celle des élus de la nation, car qui mieux que vous, mesdames, messieurs, sait ce qu'il convient de faire pour améliorer les milieux et les conditions d'existence dans vos régions respectives ? Le concours actif que vous m'apportez m'est précieux. Je tiens à vous en remercier.

Tout à l'heure, le budget de mon ministère, qui s'élève à 2 429 millions de francs, vous sera présenté secteur par secteur.

Dans ce propos introductif, je m'attacherai donc essentiellement au thème de la « qualité de la vie », laissant de côté ce qui relève de la spécificité des trois départements de l'environnement, du tourisme, de la jeunesse et des sports.

Le ministère de la qualité de la vie n'est pas, en effet, la simple juxtaposition de trois administrations qui continueraient à mener des carrières strictement indépendantes. Il représente une institution originale qui doit faire concourir ses ressources à l'amélioration de notre cadre et de nos conditions de vie. Il a aussi un rôle interministériel important : c'est une administration de mission, qui a pour tâche d'aider les autres à prendre plus systématiquement en compte les exigences qualitatives de nos concitoyens.

Les actions que je compte entreprendre en 1976 s'organisent autour de trois grands axes : réaliser une convergence plus poussée des trois départements placés sous mon autorité ; accentuer le rôle interministériel qui m'a été confié ; développer la politique contractuelle et associer plus étroitement les populations à la transformation de leur environnement.

Une convergence plus poussée des ressources de l'environnement, du tourisme, de la jeunesse et des sports.

Tel qu'il est composé, le ministère de la qualité de la vie peut, en mobilisant ses moyens sur des objectifs définis, apporter une contribution importante à la solution de deux grands problèmes qui le concernent très directement, celui des loisirs, celui des façades maritimes.

Les loisirs concernent directement notre ministère parce qu'ils occupent une place importante parmi les exigences qualitatives de nos concitoyens. En effet, c'est de plus en plus dans ses activités extraprofessionnelles que l'individu entend trouver sa réalisation. Beaucoup seraient même tentés de dire que la « vraie vie ne commence qu'à six heures du soir » ou à partir de la retraite. N'a-t-on pas observé, au surplus, que les dépenses de loisirs continuaient de s'accroître au rythme antérieur à la crise et que le taux des départs pour les vacances d'été avait dépassé, cette année, et pour la première fois, 50 p. 100 ?

La préparation du VII^e Plan, qui fait une part importante à nos préoccupations, a été pour nous l'occasion de définir les grandes orientations d'une politique des loisirs. Trois thèmes majeurs commandent cette politique.

En premier lieu, il importe d'ouvrir et d'enrichir de possibilités nouvelles l'espace à vocation de loisirs.

Cela implique toute une série de sous-objectifs : désenclavement des plages ; liberté d'accès au domaine public littoral et limitation des constructions sur les côtes ; mise sur pied d'une politique de banalisation qui privilégiera la construction locale ; développement de la politique foncière dans les zones à forte densité de population — littoral, haute montagne, régions péri-urbaines, certains sites ruraux et pittoresques ; création d'aires de loisirs dans les villes ; valorisation du potentiel existant en rendant à la rue sa vocation de promenade, en multipliant les voies piétonnières, en facilitant les itinéraires cyclistes, en autorisant les enfants à jouer sur les pelouses.

En deuxième lieu, il convient d'augmenter fortement la capacité d'accueil à prix modérés.

Dans le milieu rural, la politique d'aide à la petite hôtellerie sera accentuée. En ville, une sélectivité plus grande sera apportée en faveur des petits hôtels — une étoile ou sans étoile.

L'accent sera mis également sur les hébergements de plein air et, en particulier, sur le camping-caravaning, pour lequel l'offre reste très insuffisante par rapport à la demande.

Enfin, la mise sur le marché de logements existants devrait permettre d'accroître considérablement la capacité d'accueil. Les formules des gîtes ruraux, des chambres d'hôtes, des locations meublées ou non, devraient avoir un bel avenir.

En troisième lieu, il faut promouvoir de nouvelles formes de loisirs.

Dans notre société qui, souvent, voue l'individu à la passivité, il importe de faire une place plus grande aux loisirs actifs : sports, bricolage, promenades sur les sentiers de grande randonnée, nautisme, et j'en passe.

Je crois aussi qu'à côté de la haute culture, il convient de diffuser ce que j'appellerai la culture de la vie quotidienne dont le but serait d'amener nos concitoyens à mieux connaître la nature, à découvrir le riche patrimoine qui les entoure et à réfléchir sur les problèmes concrets qui les concernent directement dans leur existence de tous les jours.

Le deuxième domaine où la convergence des moyens des trois départements — environnement, jeunesse et sports, tourisme — rend possible l'élaboration d'une stratégie d'ensemble est le littoral.

L'idée de qualité de la vie englobe, bien évidemment, celle de niveau de vie. Il serait donc incongru de ma part de trouver mauvaises les espérances que font naître la présence possible de pétrole dans la mer d'Iroise, la mise en valeur des nombreuses ressources marines, l'industrialisation du littoral. Le développement de la façade atlantique notamment est une nécessité sur le plan national, car il importe d'équilibrer les pôles économiques qui existent ou vont se constituer, pour l'essentiel, à l'est d'une ligne Le Havre—Marseille.

Il importe aussi que le ministère de la qualité de la vie aide les régions côtières à tirer le meilleur parti des possibilités qu'elles renferment quant au développement du tourisme et des loisirs. Je vous ai dit précédemment ce qui était envisagé à cet effet.

Il est clair, cependant, qu'une judicieuse exploitation de ce riche patrimoine économique et touristique n'est pas chose aisée. De multiples précautions doivent donc être prises.

Il faut notamment éviter que le développement des activités de loisirs ne se fasse au détriment d'autres activités qui jouent un rôle important dans l'économie de la région. Aussi un équilibre satisfaisant doit-il être trouvé entre la plaisance, d'une part, la pêche et l'aquaculture, d'autre part. A cet égard, il m'apparaît indispensable qu'il soit tenu le plus grand compte des observations des professionnels et des conseils municipaux dans la mise au point définitive des schémas du littoral.

Il importe aussi de réduire la pression qui s'exerce sur la mince frange du bord de mer en procédant à un aménagement en profondeur. C'est dans le cadre de cette politique que s'inscrivent les bases littorales de loisir et de nature. Les actions que nous menons en faveur du développement du tourisme en espace rural concourent, par ailleurs, à la réalisation de cet objectif.

Mais le problème le plus délicat est assurément celui de la conciliation entre un indispensable développement économique et une non moins nécessaire protection du milieu marin.

Pour affronter plus efficacement les redoutables menaces qui pèsent sur ce milieu, je me suis attaché à renforcer notre appareil législatif et réglementaire. Ainsi que je vous l'ai indiqué au début de mon propos, deux textes importants concernant les incinérations et les immersions en mer vous seront présentés lors de la session de printemps de 1976. Il est évident, en outre, que le projet portant réforme de la loi de 1917 sur les établissements nuisants constituera un outil supplémentaire dans la lutte contre les pollutions marines.

D'autres textes sont en préparation : un projet de loi et un projet de décret pour fixer les conditions d'exploitation des gisements de sable et de graviers sous-marins ; un projet de modification de la loi du 30 décembre 1968, relative à l'exploration et à l'exploitation des ressources pétrolières du plateau continental.

Je tiens à ajouter que, d'ores et déjà, des mesures rigoureuses sont imposées aux compagnies pétrolières qui font de la prospection. Des pénalités extrêmement lourdes sont également prévues en cas d'accident. Leur montant est de nature à garder ces sociétés de la tentation d'enfreindre les règles de sécurité.

J'ai, enfin, invité les agences de bassin possédant une façade côtière à renforcer leur action pour les rivages qui les intéressent. Grâce à ces organismes, il a été possible, au cours des cinq dernières années, de traiter 30 p. 100 de la pollution rejetée en mer, à partir du littoral. L'objectif, à échéance 1980, est de traiter un pourcentage supplémentaire de 30 à 40 p. 100.

J'en arrive au deuxième axe de mon action : j'entends accentuer le rôle interministériel qui m'a été confié.

Administration de mission, mon département doit attirer l'attention des ministères bâtisseurs et aménageurs sur la prise en compte des impératifs de la qualité de la vie. Comment y parvenir ? En lançant des idées, en mettant sur pied des opérations pilotes, en apportant notre concours aux actions menées par d'autres administrations.

Ce mode d'intervention, qui est assez original à l'intérieur du système administratif français, n'est pas sans efficacité. Les idées de recyclage, de réutilisation des calories dispersées dans la nature par les centrales électriques, d'accentuation de la recherche concernant les énergies et les technologies non polluantes, de lutte contre toutes les formes de gigantisme sont parties de notre maison. Chacun sait qu'elles ont fait leur chemin et qu'elles ont donné lieu à la création de structures et d'institutions appropriées à leur traitement.

Tout le monde maintenant parle de la qualité de la vie et nous nous en réjouissons. Certains affirment même avoir intégré cette préoccupation à un point tel qu'ils jugent notre existence comme désormais superflue.

C'est aller un peu vite en besogne, car nous avons encore beaucoup à dire ou à faire. Le mieux-être auquel aspirent nos concitoyens nous impose nombre d'exigences, encore très mal satisfaites. De ces exigences, le rôle qui nous est assigné nous rend comptables.

Pour l'année qui vient, nous nous attacherons essentiellement à trois thèmes qui sont, par nature, interministériels : l'aménagement du temps, l'amélioration du cadre et des conditions de vie dans les villes, la participation à la création et à la promotion d'une nouvelle croissance.

Parmi les causes qui altèrent profondément la qualité de la vie dans notre pays, plusieurs tiennent à une organisation exagérément rigide du temps, qu'il s'agisse de la journée et de la semaine de travail ou de la concentration des vacances sur deux mois de l'été.

Il importe de s'attaquer résolument à ces problèmes, aussi difficiles qu'ils soient en raison principalement de l'inertie sociale et administrative. C'est à cette fin qu'a été constitué, sous l'égide du ministère de la qualité de la vie, un groupe interministériel dont la tâche, toute pratique, est d'analyser les nombreuses solutions déjà envisagées et d'en tirer rapidement des propositions concrètes et réalistes.

J'ai l'intention, d'autre part, d'intensifier mon action en milieu urbain, car c'est là que la qualité de la vie est particulièrement menacée. La lutte contre le bruit et contre la pollution atmosphérique, phénomènes urbains par excellence, compte parmi les objectifs prioritaires que je m'assigne en tant que responsable de l'environnement.

Il me paraît essentiel, en outre, de réconcilier la ville et la nature, en marquant nettement les limites des cités et en développant une politique concertée d'espaces verts, prenant la forme de contrats verts d'agglomération.

La ville est aussi un ensemble visuel qu'il faut protéger de la dégradation et de la laideur envahissante. Elle doit être enfin une ambiance, un lieu de rencontre et d'échange entre les citoyens.

Je continuerai donc, comme m'y engage la mission d'incitation qui m'a été confiée, à militer pour que la qualité de la vie soit une composante obligée des projets d'urbanisme. Je participerai aux actions d'amélioration des espaces publics en développant l'assistance technique des équipes mobiles aux communes et en passant avec un certain nombre d'entre elles des contrats d'amélioration de l'environnement urbain. Je renforcerai les moyens des ateliers régionaux, des sites et des paysages. Enfin — et c'est ici que la politique des loisirs dont je parlais tout à l'heure recoupe celle de la qualité de la vie en milieu urbain — une attention toute particulière sera apportée aux loisirs de proximité dont le rôle me paraît important dans la lutte contre l'ennui, l'isolement, la dépersonnalisation, qui sont souvent le lot de l'homme des grandes agglomérations.

La politique de la qualité de la vie est assurément un élément fondamental de la nouvelle croissance, en ce qu'elle met l'accent sur la nécessité d'orienter l'activité économique vers la satisfaction des vrais besoins de l'homme. Je suis convaincu qu'elle peut également constituer un facteur de développement économique.

Nous plaçons pour une croissance conduite les yeux ouverts, en poursuivant notre combat contre toutes les formes de gaspillage et en demandant qu'on mette progressivement sur pied une comptabilité « patrimoniale ».

Nous donnerons une importance accrue à la recherche concernant les technologies non polluantes, qui sont souvent sources d'économie. Nous nous attacherons à mieux articuler nos actions aux opérations d'aménagement du territoire, apportant ainsi notre contribution, par notre politique des loisirs principalement, à l'effort entrepris pour redonner vie aux contrées stagnantes ou en voie de régression.

Enfin, en étroite collaboration avec le ministre de l'équipement et avec le ministre du commerce et de l'artisanat, nous tendrons à stimuler toutes les formes d'activité, artistiques et artisanales notamment, qui concourent à l'embellissement de notre cadre de vie et à la satisfaction des besoins qualitatifs.

Troisième axe d'action : le développement de la politique contractuelle et de la vie associative.

Outre la réglementation juridique, une large part est faite dans notre politique de l'environnement à l'incitation économique et aux relations contractuelles avec les entreprises.

Nous avons étendu au cours de cette année la politique des contrats de branche à de nouveaux secteurs industriels : pâte à papier, féculeries, amidonneries, distilleries principalement. Nous avons lancé une politique de contrat d'entreprise avec Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Saint-Gobain, Port-à-Mousson, Creusot-Loire. Nous poursuivrons dans cette voie, car l'expérience montre qu'un système d'incitation convenable, en stimulant l'ingéniosité des entreprises, entraîne une diminution notable des nuisances.

A ce point de mon propos, je voudrais répondre à certains esprits chagrins qui pensent que je m'attaque seulement aux petits et que je protège les gros. Ils me connaissent mal ; je tiens à leur signaler que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont traitées de la même façon.

Mon action s'appuiera sur les régions, au fur et à mesure qu'elles se développeront. Je les inciterai à promouvoir une politique de sauvegarde et d'amélioration du cadre de vie. Leur champ d'action pourrait être très vaste ; par exemple les villes, les espaces verts, la mise sur pied d'une politique de grands sites et le développement des parcs naturels régionaux existants ou à créer.

Nous développerons également notre politique contractuelle avec les communes, qui ont un rôle fondamental à jouer dans la réalisation d'une meilleure qualité de la vie. Les contrats de ville seront développés et enrichis de dimensions nouvelles : lutte contre le bruit, espaces verts, contrats de pays.

Dans le but de favoriser les échanges d'expériences spécifiques, j'encouragerai la création de clubs de villes, par exemple les vingt villes à autobus électriques, les vingt villes pour l'aménagement du temps, les vingt villes qui ont repensé leurs centres, les vingt villes, plantées d'arbres — et la liste n'est pas limitative.

La politique contractuelle me semble également un instrument privilégié pour donner toute son efficacité à l'action des associations qui participent à des opérations souhaitées par les pouvoirs publics ou dues à leur initiative. C'est souvent le seul moyen de leur permettre d'agir concurremment avec les administrations et le secteur lucratif sans être écrasées.

Il m'apparaît fondamental, enfin, de mieux tirer parti de l'activité critique qu'assument certaines associations de défense. C'est pourquoi j'ai tenu à faire siéger dans le haut comité de l'environnement nouvelle formule plusieurs représentants actifs du mouvement écologique.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le ministre de la qualité de la vie. Mais il faut aller plus loin encore.

Il convient notamment de revoir les procédures d'enquête, de réaliser une meilleure participation du public à l'examen des dossiers d'impact et aux décisions concernant le cadre de vie, de mettre en place au niveau régional et départemental des instances où les associations auront la possibilité de faire connaître leur avis.

Telles sont, mesdames, messieurs, les grandes orientations de la politique de la qualité de la vie pour l'année qui vient.

Ces orientations dessinent le cadre général à l'intérieur duquel s'inscrivent les actions menées par les trois départements de mon ministère. Mais ces actions présentent aussi une spécificité. Elles s'organisent en politiques propres à l'environnement, au tourisme, à la jeunesse et aux sports.

Aussi allons-nous maintenant examiner le budget de la qualité de la vie secteur par secteur. Après l'intervention des rapporteurs, je vous présenterai le budget de l'environnement.

M. Mazeaud et M. Ducray, secrétaires d'Etat, vous soumettrons ensuite leurs budgets respectifs. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

I. — Environnement.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la qualité de la vie, concernant l'environnement.

La parole est à M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'environnement.

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, protéger, embellir, assainir, adoucir, améliorer l'environnement de notre vie quotidienne est aujourd'hui une tâche essentielle.

Ces expressions, qui ne peuvent que recueillir l'assentiment général, sont non pas de votre serviteur, mais de M. le Président de la République, alors qu'il installait, le 29 octobre dernier, le haut comité pour l'environnement.

Pour traduire dans les faits en un temps raisonnable cette libérante déclaration, il faudrait des crédits bien supérieurs à ceux que nous trouvons dans la section « environnement » du budget pour 1976 du ministère de la qualité de la vie.

Ces crédits subiront effectivement un net recul par rapport à 1975, bien qu'ils représentent une partie très modeste du budget général de la nation. D'un montant de 313,5 millions de francs, ils apparaissent, selon la présentation traditionnelle, en augmentation de 5,3 p. 100. Or, si l'on applique la stricte orthodoxie des lois de finances, qui ne tiennent compte que des seuls crédits de paiements, on aboutit finalement à une diminution de 3,6 p. 100 des moyens du ministre de la qualité de la vie pour son budget de l'environnement. C'est ce que démontre le tableau n° 1 que vous trouverez dans mon rapport.

Cette situation est rendue possible — sans être pour autant excusable — par la lenteur de réalisation des programmes d'équipement. Dans ce contexte, l'échéancier des paiements est extrêmement désordonné et risque de se traduire dans le budget pour 1977 par des insuffisances très importantes, à moins qu'on ne multiplie par quatre les crédits de paiements proposés pour 1976.

Cette façon de procéder est très critiquable. Il convient que l'observation en soit faite fermement afin d'obtenir, sinon une plus grande rigueur budgétaire, du moins une programmation plus harmonieuse des dépenses.

Parmi les mesures positives que comporte ce budget, on peut citer une augmentation des dépenses ordinaires de 11,4 millions de francs en mesures nouvelles.

Environ 65 p. 100 de ce crédit est affecté à la création de 101 nouveaux postes, ce qui portera les effectifs des services de l'environnement de 271 à 372. Ces créations permettront d'améliorer l'encadrement des services et les moyens des unités consacrés à l'environnement urbain et rural et à la protection de la nature.

En fait, il s'est agi de parer aux besoins les plus urgents des services les plus démunis. Mais, on peut regretter que la prévention des pollutions et des nuisances ne soit pas encore dotée de tout le personnel indispensable à ce secteur pour obtenir une véritable efficacité.

Ainsi les autres ministères devront mettre en 1976, à la disposition des services de l'environnement 411 agents, contre 389 en 1975.

Les parcs nationaux voient un réajustement de plus 39,5 p. 100 de leurs subventions de fonctionnement; cette satisfaction est d'ailleurs fortement modérée par la faiblesse des subventions de 1975. C'est donc en grande partie une sorte de rattrapage compensé.

En outre, il faut regretter que les crédits dits « d'action », inscrits en dépenses ordinaires pour les études et recherches, sont au niveau de 1975 et soient cependant amputés de 5 p. 100 en faveur des crédits d'intervention.

Les dépenses en capital affectées, soit l'ensemble du budget d'équipement — F.I.A.N.E. excepté — ne progressent que de 2,1 p. 100, alors que la progression des autorisations de programmes civils du budget général est de 8,2 p. 100, ce qui d'ailleurs, dans les deux cas, est fortement négatif en raison d'une dévaluation annuelle bien supérieure à ce pourcentage.

En matière de contrats de recherche sur l'eau, l'air, la contamination des chaînes biologiques, l'espace et le cadre de vie, non seulement l'effort plus important souhaitable n'est pas entrepris, mais on assiste à une réduction de 12 p. 100 de la progression par rapport à 1975.

Une bonne chose : le triplement des crédits de recherche dans le domaine de la faune et de la flore, mais cela n'efface pas les insuffisances constatées à l'égard des travaux d'équipement pour l'eau et d'autres secteurs prioritaires urgents où les crédits restent au niveau de 1975.

L'examen des crédits du F.I.A.N.E., confirme que la couverture des crédits de paiements par les autorisations de programmes est mal coordonnée. En 1976, cette situation se traduira par une réduction de 48 p. 100 des moyens de paiement. Si, de 1971 à 1972, la participation du F.I.A.N.E. était de 25,7 p. 100 sur les travaux subventionnés, elle se réduit à 12 p. 100 pour la première tranche en 1975.

Ces critiques, que nous arrêterons là, sur la forme d'exécution du budget de l'environnement et sur la faiblesse de ses moyens d'intervention peuvent s'appliquer à l'ensemble des documents qui nous sont soumis.

La commission des finances et son rapporteur attirent donc vivement l'attention de M. le ministre de la qualité de la vie et, par-delà, du Gouvernement afin que les services de l'environnement — je rappelle que le Président de la République a déclaré récemment qu'ils étaient essentiels pour une amélioration de la qualité de la vie des Français — reçoivent les structures et les moyens correspondant à une aussi haute mission.

La dégradation de l'atmosphère et du milieu aquatique par les diverses pollutions risque très vite d'approcher d'un niveau où le point de non-retour serait rapidement atteint.

Des mesures très énergiques doivent être prises.

Certes, en ce qui concerne l'eau, des résultats sont acquis, en particulier par les collectivités locales. Mais il faut bien admettre que le rythme est encore trop lent : malgré les aides conjuguées des différents ministères, les investissements, puis les frais de fonctionnement des équipements d'épuration sont insupportables pour les finances locales. Il conviendrait de revoir le taux des aides et d'envisager des subventions pour le fonctionnement.

A cet effet, le secteur industriel, qui bénéficie par ailleurs de contrats de branche, avec aide directe, se voit beaucoup mieux traité, par l'addition d'aides indirectes, par le biais d'un régime fiscal extrêmement avantageux aux investissements antipollution.

C'est ainsi que certains équipements donnent droit à un amortissement de 50 p. 100 de leur prix de revient, dès leur achèvement. C'est là une fort curieuse traduction de l'application du principe communautaire : « pollueur, payeur ».

Votre rapporteur continue à penser que certaines grosses industries polluantes pourraient très bien se passer de l'aide de l'Etat et des différents organismes parafiscaux. Il ne faut pas oublier que, dans la situation actuelle, cette aide non remboursable peut aller jusqu'à 80 p. 100.

On peut indiquer en passant que, d'ici à 1980, les programmes de lutte contre tous les types de pollution représenteront 4 000 millions de francs, soit 800 millions de francs par an.

Ces sommes représentent environ 0,4 p. 100 des investissements de tous ordres prévus par l'industrie pendant la même période. En valeur ajoutée, cela représente environ un pour mille.

Cela confirme bien qu'il est possible de laisser cette charge aux pollueurs industriels et d'attribuer les aides qui leur sont réservées jusqu'à présent aux collectivités locales qui en ont bien besoin et qui, elles, ne réalisent pas de profit.

M. Virgile Barel. Très juste !

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Je voudrais appeler plus spécialement l'attention de l'Assemblée sur une observation que j'ai soumise à la commission en ce qui concerne la protection de la mer et de ses rivages.

Le milieu marin, qui est source de vie pour notre humanité, est de plus en plus atteint par la pollution. Sa dégradation devient de plus en plus inquiétante, en particulier pour la Méditerranée dont on peut craindre qu'elle ne devienne une sorte de mer morte.

La commission d'enquête que l'Assemblée nationale avait constituée en 1974, a procédé, sous la présidence de notre collègue M. Briane, à une étude très sérieuse et très approfondie.

Elle a formulé, dans son rapport présenté par notre autre collègue, M. Bécam, toute une série de propositions extrêmement valables pour arrêter le processus de dégradation et permettre une revitalisation du milieu. Le dépôt de ce rapport a été adopté à l'unanimité par notre assemblée. Je vous demande, monsieur le ministre, ainsi qu'à tout le Gouvernement, de bien vouloir faire mettre sa discussion à l'ordre du jour de la prochaine session afin que les mesures proposées soient discutées et soumises au vote de l'Assemblée nationale.

S'il est vrai, par ailleurs, qu'existe déjà, sur le plan national et international, tout un arsenal législatif et réglementaire sur les immersions ou rejets en mer, il est opportun qu'il soit complété très sérieusement et que les dispositions adoptées soient mises très rapidement en application.

Enfin, se pose à nous également le très grave problème des risques de pollution nucléaire de notre environnement, puisque le Gouvernement, malgré un débat non sanctionné d'un vote de notre assemblée, a pris une option définitive sur la production nucléaire d'électricité ainsi que sur le choix des filières américaines.

Ce choix, discutable déjà du point de vue de l'indépendance de notre pays en cette matière, se complique du fait qu'aux Etats-Unis les mêmes filières ont connu de sérieux déboires sur le plan de la sécurité et que certaines d'entre elles ont dû être arrêtées temporairement.

D'autre part, se pose la question de l'élimination sans danger des déchets radioactifs. Nous avons, c'est vrai, le centre de La Hague qui est aménagé pour traiter ces déchets; je dis bien: traiter mais non éliminer, ce qui est un tout autre problème. Que fera-t-on des déchets stockés? Quelles garanties peut-on avoir durant leur transport?

Au début de cette année, un accident en Languedoc et un autre dans la Meuse ont sensibilisé les populations et créé une émotion certaine. L'accident de la Meuse s'est produit sur un convoi venant d'Allemagne.

Ainsi le centre de La Hague reçoit des déchets étrangers. Les déchets anglais y seraient, paraît-il, aussi stockés. Nous devenons, en quelque sorte, la poubelle nucléaire de l'Europe.

Tout cela est grave et fort inquiétant, et c'est pourquoi je m'étais permis de poser toute une série de questions à ce sujet à M. le ministre de la qualité de la vie dans le seul souci d'apporter ma contribution à l'information du Parlement.

Il m'a été répondu que le ministère ne disposait pas des éléments nécessaires pour répondre à mes questions.

J'ai été étonné, et je continue de l'être, par une telle réponse que je juge inacceptable, et avec moi la commission des finances. Si un ministère dont une grande partie des missions entre dans le cadre de la coordination avec d'autres ministères compétents, ne peut obtenir de ceux-ci de tels éléments de réponse, alors, oui, utilisons ce titre de « ministère de l'impossible » qui est aussi celui de l'excellent ouvrage publié par le premier titulaire du ministère de l'environnement.

Cela dit, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la part importante que prennent finalement les collectivités locales dans le financement de la protection de la nature et de l'environnement et dire une fois de plus au Gouvernement que cette trop forte participation montre combien il est urgent que soit réglé le problème des transferts de charges qu'elles subissent de la part de l'Etat.

En matière d'environnement, ces charges s'accroissent d'une année à l'autre.

Ainsi, dans le domaine des espaces naturels, la part de l'Etat était de 56,6 p. 100 en 1973; elle tombait déjà à 51,9 p. 100 en 1974.

Pour les actions d'information et de soutien, elle a régressé de 48,1 p. 100 à 44,4 p. 100.

D'autres exemples peuvent être relevés, dans le domaine de l'eau par exemple, où la part des collectivités locales est passée de 42 p. 100 à 46,4 p. 100.

Il est bien évident que si cette évolution se poursuivait les collectivités locales ne pourraient plus faire face à leurs obligations en matière d'environnement, comme dans les autres domaines d'ailleurs. Il faut donc qu'en matière d'environnement, en particulier, une aide beaucoup plus substantielle leur soit accordée, ce que ne permettra pas encore le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre.

Il serait donc particulièrement souhaitable qu'à l'avenir, les crédits dont vous avez la gestion soient sérieusement augmentés. Il faudrait tout spécialement que le VII^e Plan permette d'obtenir, grâce aux mesures nécessaires, la protection effective de l'eau et une réduction quasi-totale de la pollution atmosphérique, ce qui ne paraît pas, hélas! correspondre aux orientations de ce plan.

Après vous avoir signalé les interventions toutes fort pertinentes et intéressantes, que vous trouvez dans mon rapport écrit, de MM. les commissaires Rémy Montagne, Roger Partrat, Alain Bonnet, Michel Crépeau, Albert Denvers, Jean-Paul de Rocca-Serra et du président Fernand Icart, auteur d'une sixième proposition d'observation sur le bruit, la commission a adopté six observations à l'unanimité, puis les crédits du budget à la majorité.

En ce qui concerne votre rapporteur, il laisse le soin à l'Assemblée de se prononcer sur l'opportunité de cette approbation. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'environnement.

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le projet de budget pour 1976 du ministère de la qualité de la vie au titre de l'environnement a été élaboré selon une procédure nouvelle appliquée cette année à l'ensemble des ministères.

Cette réforme a visé essentiellement à donner une plus grande marge de choix aux ministres interlocuteurs du ministre de l'économie et des finances et à avancer dans le temps l'ensemble du processus budgétaire au stade administratif, afin que les derniers arbitrages puissent intervenir dans de meilleures conditions.

Aussi les rapporteurs ont-ils pu disposer des documents budgétaires sensiblement plus tôt que les années précédentes, ce qui est d'autant plus appréciable que jusqu'à l'année dernière l'évolution se faisait en sens contraire.

Cette année, le ministère de l'environnement présente ses dotations en distinguant les crédits de fonctionnement des services de ce qu'il appelle les « crédits d'action ». Compte tenu de la nature des activités du ministère, cet éclairage, qui cerne mieux les réalisations concrètes, ne manque pas d'intérêt et la nouvelle présentation souligne bien la priorité qui sera accordée en 1976 au renforcement des services, au détriment des actions proprement dites.

Si, pour l'ensemble de la dotation l'accent est mis sur le renforcement des structures administratives, en ce qui concerne les crédits d'action l'antipollution et la défense du patrimoine écologique profitent du redéploiement opéré, disais-je, au détriment de l'amélioration du cadre de vie dont les moyens financiers n'ont d'ailleurs jamais été très élevés.

La priorité dont bénéficie ce secteur peut recevoir plusieurs explications complémentaires. Tout d'abord, les différentes formes de pollution ressenties de façon de plus en plus vive font naître de véritables besoins de lutte contre elles, besoins qui éclipsent souvent les actions positives que l'on peut mener en vue de l'amélioration de l'environnement.

D'autre part, si le ministère de la qualité de la vie contribue à cette dernière fonction, de nombreux autres départements ministériels y participent largement à travers leurs réalisations propres qu'ils peuvent infléchir dans un sens plus favorable au cadre de vie. Le rôle des services de l'équipement, du logement et de l'agriculture est, à cet égard, bien retracé dans le tableau des crédits concourant à la protection de la nature et de l'environnement, que vous trouverez dans mon rapport écrit. Or, parmi les grandes fonctions que l'on distingue au ministère de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie profite plus que d'autres des crédits extérieurs à ce ministère.

Enfin, la situation actuelle, fortement marquée par la crise de l'énergie et la stagnation de l'activité économique, impose un ordre de priorités dans lequel la place faite à une fonction considérée comme moins urgente que la lutte contre les différentes formes de pollution ne peut pas ne pas être limitée.

En matière de lutte contre la pollution, la connaissance précise de la situation est un préalable à toute action. Or, dans plusieurs domaines, la réalité est très mal connue. Des relevés systématiques, des études et des recherches sont nécessaires avant d'envisager des initiatives sur une très large échelle. On peut citer, par exemple, la pollution atmosphérique. Le réseau de mesures de la pollution atmosphérique a été peu à peu étendu depuis ces dernières années. Il couvre maintenant une trentaine de villes, mais il doit encore être substantiellement complété afin de mieux cerner le phénomène.

Le problème est le même en matière de déchets et le vote de la récente loi permettra de résoudre une question difficile alors que, pendant plusieurs années, les crédits consacrés aux actions entreprises en la matière n'ont pu être entièrement consommés. A ce sujet, le calendrier de mise en œuvre de ce texte paraît suffisamment prudent à votre rapporteur pour qu'il soit effectivement respecté. On peut donc légitimement s'attendre à des résultats tangibles dans ce domaine avant la fin de l'année 1976.

Enfin, la lutte contre le bruit constitue un autre exemple de la nécessité d'une connaissance sérieuse des problèmes posés. C'est seulement aussi au début de 1976 que le projet de loi annoncé depuis un certain temps sera présenté au Parlement.

Je soulignerai maintenant quelques aspects particuliers de ce budget de l'environnement : les uns sont positifs, d'autres sont négatifs et mériteront d'être corrigés dans les années qui viennent.

Examinons les premiers.

Le renforcement des services a été réclamé à de nombreuses reprises déjà. Il apparaît clairement dans le projet de budget pour 1976 et il répond à un besoin permanent. Les chiffres que j'ai cités dans mon rapport écrit montrent bien l'insuffisante structuration du ministère.

En outre, la proportion trop importante de contractuels et surtout d'agents à la situation mal définie, est critiquable, et ce à plusieurs points de vue. Aussi les mesures qui nous sont proposées correspondent-elles à la réalisation du plan de renforcement de personnels arrêté en 1974.

Si, pour l'année 1976, les quelque cent vingt emplois nouveaux effectivement créés nous paraissent suffisants, sauf peut-être en ce qui concerne les établissements classés, il convient de préciser que cet effort devra être maintenu, voire accentué au cours des prochains exercices, car les fonctions augmentent en nombre et en importance et, avec elles, les besoins en personnels.

Compte tenu de la nature particulière de la mission de votre ministère, l'environnement ne dispose pas de services extérieurs : il a seulement des délégués régionaux à l'environnement dont l'insertion dans les structures administratives n'est peut-être pas toujours facile, mais doit se poursuivre.

Si leur rôle important doit être développé, notamment dans les départements d'outre-mer, il ne s'agit pas de créer de véritables services extérieurs dont la place serait d'ailleurs très difficile à déterminer.

Mais il faut accentuer cette action, et l'implantation des bureaux départementaux de l'environnement au sein des préfectures semble particulièrement judicieuse. Les préfets ont sans doute besoin, dans certains cas, d'être incités plus directement et plus efficacement soit à créer ces bureaux, soit à les faire fonctionner de manière satisfaisante, ainsi que le signale, dans son rapport à M. le Premier ministre, le comité des usagers placé auprès de M. le ministre de la qualité de la vie et présidé par notre collègue M. de Gastines.

L'effort en faveur de la recherche est un autre élément positif de ce projet de budget pour 1976.

L'augmentation des crédits consacrés, au sein du F.I.A.N.E., au traitement des agressions répond à des besoins réels. Les collectivités locales qui ont de lourdes missions à exercer dans ce domaine pourront, je l'espère, trouver là un motif de satisfaction.

Mais il me faut, monsieur le ministre, relever quelques aspects négatifs.

Les « crédits d'action » sont en stagnation, alors que l'ensemble du budget progresse de 13 p. 100. Il y a donc plafonnement des dotations pour des actions concrètes.

En ce qui concerne les parcs nationaux, les prévisions de l'année dernière se sont révélées insuffisantes et nombre d'actions nouvelles ne pourront pas être entreprises, notamment celles qui concernent les zones périphériques de ces parcs.

Citons aussi le retard mis à l'élaboration de certains textes et à l'application d'autres — la loi sur l'élimination des déchets par exemple — l'insuffisante consommation de crédits dont on peut penser qu'elle est liée, pour partie, au manque de personnel du ministère, ce à quoi on va commencer de remédier cette année, et, pour partie, aux difficultés que l'on peut rencontrer dans des domaines où les techniques sont encore neuves et les références scientifiques quelquefois absentes.

En conclusion, l'effort de structuration des services de l'environnement proposé pour 1976 est remarquable pour une administration à la taille modeste. Il va dans le sens de ce que votre rapporteur a souhaité à plusieurs reprises et permettra de donner une meilleure assise à un ministère qui doit s'affirmer dans des réalisations souvent délicates et ce, face à des partenaires administratifs dont la puissance peut apparaître redoutable. En revanche, il est regrettable que ce progrès soit obtenu au détriment des actions concrètes dont l'ampleur devra plafonner pendant l'exercice 1976.

Compte tenu de l'effort proposé pour 1976 en faveur d'un renforcement de l'administration, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable qui ne pourra être réitéré pour 1977 qu'au prix d'un accroissement très net de l'action et des moyens du ministère. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Raymond, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'environnement.

M. Alex Raymond, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le rapporteur spécial de la commission des finances ayant examiné en détail les chapitres du budget et le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Alloncle, ayant exposé l'ensemble du problème, je ne reprendrai pas dans une déclaration orale l'analyse déjà faite dans mon rapport écrit.

Je me contenterai de rappeler que si l'on adopte la présentation comptable traditionnelle, celle des comptes généraux du budget retenue par les services de la rue de Rivoli, on constate que les crédits diminuent non seulement en francs constants, mais aussi en francs courants, passant de 186,18 millions de francs en 1975 à 179,64 millions de francs en 1976, soit une diminution de 3,64 p. 100. On peut donc dire que l'écart entre l'évolution de ces crédits et celle des dépenses définitives du budget général — plus 13,3 p. 100 — est proche de 17 p. 100.

Dans le cadre de la procédure budgétaire nouvelle qui laisse à chaque ministre le soin de dégager les priorités à l'intérieur d'une enveloppe globale, vous avez, monsieur le ministre, clairement manifesté vos choix, que la commission de la production et des échanges ne critique pas. Mais tout cela ne peut cacher l'insuffisance aiguë des moyens financiers et administratifs qui menace gravement les actions que vous avez entreprises.

Cette insuffisance des moyens mis à votre disposition se manifeste au niveau de l'administration centrale, aux effectifs trop peu nombreux, et, plus encore, dans les régions et les départements où les services extérieurs — là où il en existe — sont toujours squelettiques. Cette expression n'a rien de macabre, mais elle souligne bien les dangers d'inanition qui menacent vos services.

Pour l'administration centrale, vous ne disposez pas d'un nombre suffisant de fonctionnaires dépendant réellement de votre ministère. Nous le regrettons car le ministère de la qualité de la vie devrait être un ministère clé, un des plus importants, ayant, entre autres, pour mission de mettre fin à l'émiettement actuel des responsabilités.

Vous devriez avoir, monsieur le ministre, la haute main sur la conception et la mise en œuvre de l'aménagement du territoire national et, pour ce faire, vous devriez disposer des moyens d'action nécessaires à cette mission. Tel n'est pas le cas, et nous sommes loin de compte !

Notre commission estime que la représentation extérieure du ministère de la qualité de la vie est insuffisante en nombre pour lui permettre d'exercer l'influence qui devrait être la sienne.

Parlons de l'inspection des établissements classés. Au rythme des crédits, le programme de 1969 sera à peine réalisé en 1976, notamment pour les personnels administratifs qui permettent aux inspecteurs de se consacrer à l'inspection proprement dite dont les tâches se sont pourtant considérablement accrues. Il faut absolument lancer un nouveau programme de recrutement si l'on veut faire face aux opérations de lutte contre la pollution et aux tâches de prévention.

Nous devons, en effet, reconnaître que ce service a une large expérience, qu'il fonctionne bien, mais ne pourra pas assumer sa tâche s'il n'a pas le personnel nécessaire pour faire face à ses missions nouvelles.

Un sérieux effort de renforcement de l'inspection des établissements classés devra donc être entrepris dès le prochain budget si l'on veut laisser au ministère de la qualité de la vie la possibilité de poursuivre la lutte qu'il a entreprise contre la pollution et les nuisances.

Un autre élément essentiel de votre action extérieure devrait être constitué par les bureaux départementaux de l'environnement.

En réalité, seuls vingt-sept départements métropolitains sur quatre-vingt-quinze ont créé de tels bureaux. Dix-sept autres possèdent de petites cellules administratives qui ne constituent pas un véritable bureau autonome. Dans la majorité des départements, cependant, cette instruction n'est pas appliquée. Dans quarante-six d'entre eux, les attributions normalement dévolues à ce bureau sont rattachées à une ou plusieurs autres sections administratives et dans cinq départements, dont trois situés en région parisienne, rien ne semble avoir été fait pour appliquer les instructions qui datent de votre prédécesseur.

La même observation vaut pour les ateliers régionaux des sites et des paysages.

C'est une expérience qui a réussi mais il faut la généraliser à toutes les régions et donner, là encore, à ceux qui existent déjà, les moyens de fonctionner et de se développer.

J'ai écrit dans mon rapport que les créations d'emplois étaient trop modestes. On ne peut donc prétendre qu'ont été accordés au ministère de la qualité de la vie les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Bien au contraire, nous estimons, qu'avec l'accroissement de ces missions et malgré vos efforts, monsieur le ministre, et ceux de vos services, la réalisation de nombre d'entre elles paraît menacée. Nous répétons que l'insuffisance du budget de l'environnement et le manque de moyens dont souffre cette administration risquent de compromettre certaines de vos actions les plus intéressantes.

Des actions compromises ? Voyons rapidement lesquelles.

Prenons d'abord l'exemple de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, projet cher à l'ensemble des Français. Ce sera votre œuvre, monsieur le ministre.

Mais, n'est-il pas à craindre que, dès la mise en place de cette agence et faute de crédits, on aura déjà perdu un an dans l'organisation de la lutte pour l'élimination et la récupération des déchets ?

Peut-on nous préciser la date à laquelle seront créées les taxes parafiscales qui donneront à l'agence les ressources suffisantes pour lui permettre de fonctionner de manière autonome ?

Par ailleurs, aucun nouveau parc national n'a été créé depuis deux ans. Cinq existent et ils souffrent de l'insuffisance d'aménagement des zones périphériques, comme cela a déjà été relevé.

Il y a, d'une part, une insuffisance globale des crédits et, d'autre part, une mauvaise coordination des programmes d'aménagement des zones et des parcs, car vous n'avez pas sur place les effectifs suffisants pour faire valoir votre point de vue face aux autres administrations.

Tout cela est paradoxal, l'Assemblée en conviendra. Un tel état de fait aboutit à l'insatisfaction des populations concentrées dans les zones périphériques qui sont déçues de voir que les parcs nationaux ne leur apportent pas le renouveau économique et les équipements qu'elles escomptaient.

J'ouvrirai ici une parenthèse :

Tout récemment, et postérieurement à l'examen de ce budget par la commission, nous avons appris qu'un décret mettrait à la charge des régions une partie des parcs régionaux. Mais, avec quels crédits les régions vont-elles pouvoir répondre à cette proposition ?

Je reviens au sujet. Je formulerais la même remarque pour les réserves naturelles que pour les parcs nationaux. En 1974, il n'existait que treize réserves naturelles quand fut lancé le programme de cent réserves en sept ans, ce qui impliquait donc une cadence annuelle de quatorze à quinze réserves par an. Or, en 1974, huit ont été créées et seulement deux à ce jour pour 1975 ! Nous craignons que d'ici au 31 décembre le retard ne soit pas rattrapé, en dépit de votre bonne volonté.

Quant au personnel des réserves, il faut souligner qu'il est encore plus réduit que celui des parcs naturels.

La leçon à tirer de tout ce qui précède, c'est qu'il faut davantage de crédits et d'hommes pour gérer avec souplesse et aisance les crédits d'études et permettre une meilleure attribution des subventions, notamment aux collectivités dont certaines apprécient hautement cette aide financière.

Quant aux industriels, force est de reconnaître que le seul principe des subventions ne suffit pas toujours pour atteindre le but visé.

Cette année, la commission des finances s'étant plus particulièrement saisi du problème du F.I.A.N.E., nous nous contenterons de dire que les difficultés de gestion de cet organisme tiennent, là encore, à l'insuffisance des moyens qui sont accordés au ministère de la qualité de la vie.

En conclusion, il apparaît clairement, à travers l'examen de ce projet de budget pour 1976, que le responsable de la qualité de la vie que vous êtes, monsieur le ministre, risque de voir la réalisation de ses entreprises, sur le principe desquelles nous sommes d'accord, retardée, voire stoppée parce qu'il ne recevra pas les moyens de sa politique.

Toutes ces constatations ont été formulées par différents membres de la commission de la production et des échanges et les observations du rapporteur ont recueilli le consentement unanime de la commission qui a finalement donné, à l'unanimité, un avis défavorable à l'adoption des crédits.

Mais tous nos collègues ont été aussi unanimes à souligner le sens de ce vote. Il ne s'agit pas de désavouer l'action du ministre responsable, mais de l'aider dans sa tâche au moment où les termes de qualité de la vie et d'environnement sont sur toutes les lèvres et où leur sens profond commence à être perçu et compris par les populations que nous représentons.

Je crois avoir été, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'interprète fidèle de la pensée et de l'avis des membres de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Le grand débat démocratique sur l'énergie nucléaire, sanctionné par un vote de notre Assemblée, débat que nous réclamons depuis plus d'un an, ne nous est pas encore accordé.

C'est pourquoi, monsieur le ministre de la qualité de la vie, au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, le représentant d'un des départements de France les plus concernés, celui de la Manche, vous posera une série de questions importantes. Toutes exigent des réponses que je n'aurai pas la cruauté d'exiger aujourd'hui même. Bien que ministre, vous n'êtes pas tenu d'être un spécialiste de la physique nucléaire. En revanche j'aurai la ténacité de vous rappeler les questions aussi souvent que nécessaire.

M. Robert Aumont. Très bien !

M. Louis Darinot. Car, sur ce sujet, le Gouvernement fait souvent le sourd.

Nous ne pouvons pas accepter plus longtemps que les pouvoirs publics refusent d'informer complètement les Français, les empêchent de choisir, alors qu'au contraire tous les moyens sont donnés aux dirigeants des grandes administrations, de l'E. D. F. et du C. E. A. pour convaincre l'opinion que leur choix, à eux, est fait dans l'intérêt de tous les Français.

Vous mettez ainsi, une fois de plus, l'exercice de la démocratie en jeu.

Les propagandistes du « tout nucléaire électrique » sont certes revenus au « presque tout nucléaire électrique ». Mais comment des problèmes ne sont-ils pas éludés pour justifier « scientifiquement » un choix politique et en masquer les aspects négatifs !

Pourquoi refusez-vous toujours de répondre aux questions essentielles ?

M. Robert Aumont. Très bien !

M. Louis Darinot. Quels sont les risques pour l'espèce humaine et pour la nature ? Ces risques valent-ils la peine d'être mis en jeu dès maintenant ? Toutes les autres possibilités ont-elles été épuisées ? Et, enfin, par qui faire prendre la décision ?

Cela va bien au-delà du faux débat sur l'implantation des centrales dans lequel le Gouvernement a voulu nous entraîner.

Et s'il nous fallait parler des sites d'implantation, ne croyez-vous pas que vos choix actuels sont imprudents ? Pour les centrales de la première génération à fission, ne risquez-vous pas de bloquer toutes les possibilités d'avenir en gelant pour de très longs délais des lieux favorables aux futures centrales de la deuxième génération à fusion si cette voie est celle du futur ?

Les arguments officiels que vous développez sans cesse, nous n'en voulons plus !

La décision est affaire de spécialistes, dites-vous. Alors, organisez devant nous et devant le pays la grande confrontation que nous attendons entre les physiciens nucléaires, les biologistes, les généticiens et les médecins.

MM. Robert Aumont et Robert Capdeville. Très bien !

M. Louis Darinot. L'énergie nucléaire est moins polluante, dites-vous. Mais moins polluante que quoi et par rapport à quoi ?

Sur quoi vous basez-vous pour affirmer que tel ou tel rayonnement ionisant générateur de leucémie ou de cancer est moins dangereux que les centaines de litres des bioxyde de soufre rejetés par les centrales thermiques ?

Il s'agit surtout d'une crainte psychologique, dites-vous. Le bon peuple de France serait, depuis Hiroshima, victime d'une confusion, regrettable entre la bombe atomique et le fonctionnement d'une centrale nucléaire. Il y a belle lurette que les associations écologiques ont fait un sort à ces propos.

Mais reste ce qui est pour nous l'essentiel : la pollution radioactive, l'action maléfique des rayons alpha, bêta et gamma, issus de la fission de l'atome d'uranium 235. Cette action redoutable, effrayante, insidieuse, est présente tout au long de la chaîne du combustible : lors de l'extraction du minerai d'uranium, de son enrichissement, de son transport, pendant le fonctionnement des centrales, le traitement des combustibles, enfin et surtout, le stockage des déchets.

Action insidieuse, car les rayons alpha, bêta et gamma sont invisibles, silencieuses, inodores, impalpables.

Action effrayante, par ses effets somatiques et génétiques car l'iode 131 se fixe sur la thyroïde, le strontium 90, dans le tissu osseux, le césium 137 dans les muscles.

Tous sont générateurs de maladies atroces, de leucémies, d'ostéosarcomes ou d'horribles malformations congénitales.

Contrôlerez-vous toujours les effets ou plutôt les méfaits du krypton 85 qui, jusqu'à maintenant, s'échappe librement dans l'atmosphère au-dessus des installations nucléaires ?

Suivrez-vous toujours avec le sérieux nécessaire les risques de reconcentration biologique le long des chaînes alimentaires de tous les effluents liquides actuellement rejetés à la mer parmi lesquels se trouve le tritium ?

Stockerez-vous convenablement le strontium 90 et le césium 137 ? La vitrification expérimentale est encourageante, mais êtes-vous sûr du résultat à l'échelle industrielle et à l'épreuve du temps ?

M. Robert Aumont. Très bien !

M. Louis Darinot. J'abrège car le temps de parole nous est malheureusement mesuré.

Mais comment enfin, ne pas vous faire part de nos inquiétudes à propos du plutonium 239 dont la période est de 24 000 ans ? La période est le temps nécessaire pour qu'un corps perde la moitié de sa radioactivité. Au bout de dix périodes, l'émission des rayonnements est encore de l'ordre du millième, ce qui, en l'occurrence, est toujours redoutable après 2400 siècles. Nous le stockons à La Hague !

Quelle responsabilité vous prenez alors dans un problème qui, bien au-delà de l'échelle géologique, atteint déjà celle de l'éternité !

Je me garderai bien de faire une interprétation hâtive de données médicales, d'autant plus qu'en France, les statistiques n'existent pas sur ce sujet, du moins officiellement. Avouez toutefois que certaines informations américaines sont préoccupantes.

Je dois vous signaler l'inquiétude de médecins de ma région devant une apparente augmentation des leucémies et de certains cancers. Comme eux, je n'ai pas encore la certitude que ce phénomène soit lié à l'augmentation de l'irradiation constatée du fait des installations nucléaires de La Hague.

Prenez la responsabilité de mettre en place des moyens de statistiques médicales sérieuses. Nous prendrons celle, très lourde, croyez-moi, de les interpréter et notre position sera alors celle qui sera dictée par notre devoir.

Comprenez au moins l'inquiétude des millions de Français qui s'interrogent, qui vous interrogent, alors que vous refusez la discussion.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le choix de la filière à eau alors que le retraitement des combustibles irradiés n'est absolument pas maîtrisé.

Vous voulez ignorer la crise mondiale du retraitement, ce qui va vous obliger à stocker en piscines des tonnes et des tonnes de barreaux irradiés sans savoir si un jour la technologie en permettra vraiment un retraitement convenable.

Les deux tiers de l'énergie produite dans les centrales nucléaires sont éliminés sous forme de chaleur, ce qui pose le problème de la pollution thermique à travers celui du refroidissement.

Pour l'illustrer, il suffit de remarquer qu'une centrale de quatre unités de 1 200 mégawatts, du type de celles qui vont être construites, si elle était installée près d'ici au pont de la Concorde, utiliserait le débit total de la Seine qu'elle réchaufferait de 10 degrés centigrades.

Quel que soit le mode de réfrigération choisi — même la réfrigération atmosphérique, possible, avec les inconvénients esthétiques qu'elle implique — et quel que soit le lieu choisi, bord de mer ou cours d'un fleuve, les conséquences sont imprévisibles.

Près de la mer, mesurez-vous toutes les incidences sur une activité d'avenir : l'aquaculture qui, dans un département comme le mien, constitue un grand espoir, que vous risquez de compromettre par le réchauffement et la radioactivité ?

Sur les cours d'eau, mesurez-vous l'incidence qui ira bien au-delà du simple remplacement du gardon par la carpe chinoise à laquelle les pêcheurs pourraient peut-être s'adapter ? Partout, avez-vous pensé aux modifications climatiques, à la formation de brouillards et de gelées qui risquent de gêner l'arboriculture dans la vallée du Rhône ou la viticulture en Gironde ?

Allez-vous risquer de modifier les micro-climats dans l'estuaire de la Gironde, sur le rivage languedocien, dans les sites rhodaniens ? Où en sont les études sur la réfrigération à l'air sec et celles sur la récupération des thermies pour le chauffage urbain ou l'agriculture ?

Je me souviens encore du petit tour de passe-passe du 30 juin dernier lors de la discussion du projet de loi que vous proposiez pour la récupération des déchets. Un amendement que j'avais fait adopter *in extremis* par notre Assemblée exigeait un bilan écologique avant tout rejet thermique. Cette proposition

a été proprement liquidée par la commission mixte paritaire qui avait pris la précaution préalable de m'éliminer et de faire en sorte que mon groupe ne soit pas représenté.

Je disais ici en mai dernier que votre refus d'un débat démocratique n'annonçait rien de bon. Non seulement nous n'avons pas été consultés sur le développement de l'énergie nucléaire, mais voilà maintenant qu'un autre mauvais coup est en route : celui de la filialisation de la direction des productions. Une fois encore vous faites cela au nom d'impératifs de productivité, de compétitivité et, bien entendu, finalement, de rentabilité, maître mot de votre économie dite libérale.

Nous partageons l'inquiétude des travailleurs du C. E. A. qui luttent et vont lutter encore, certes pour la défense de leur emploi et de leur sécurité, mais aussi, plus généreusement, pour la sécurité et la protection de toute notre population.

Au sujet de cette lutte, je tiens à souligner que, fréquentant depuis très longtemps les travailleurs du C. E. A., j'ai peine à les imaginer agressant les forces de l'ordre de la manière décrite ici la semaine dernière par le ministre de l'intérieur. On peut dès lors se demander s'il n'y avait pas là quelque provocation organisée.

Cette future privatisation du C. E. A., puisque c'est bien de cela qu'il s'agit à terme, pose le problème capital de la sécurité et de la protection.

Vous êtes le ministre de la qualité de la vie.

Vous avez-là un grand rôle à jouer. Il faut que vous répondiez à notre attente, à la demande que j'exprimais l'an dernier en réclamant la création d'une sorte de cour suprême de l'énergie nucléaire, d'une agence autonome indépendante des intérêts industriels. Avez-vous la volonté de le faire et, surtout, obtiendrez-vous le feu vert du Gouvernement ?

Diverses solutions étaient possibles. Vous avez le pouvoir, et il vous appartient de décider. Vous avez choisi la solution du comité interministériel de sûreté nucléaire. Que peut-on en attendre ?

Il sera, déjà bien que vous puissiez nous apporter la certitude que vous aurez toujours la capacité de faire respecter tous les textes qui régissent actuellement la protection et la sécurité, ceux qui régissent les comités d'hygiène et de sécurité, ceux qui pourraient assurer dans l'avenir une totale liberté d'expression aux responsables qui auraient connaissance de certaines évolutions inquiétantes et voudraient en faire part.

Mais un organisme qui disposerait de la totale immunité pour faire respecter les impératifs de sécurité serait plus crédible et pourrait fournir une information impartiale qui serait admise sans réserve par l'opinion publique.

Une campagne est engagée pour justifier la filialisation. Nous pourrions peut-être accepter tous les arguments que vous versez à ce nouveau dossier qui risque de mettre le C. E. A., établissement public, à la merci des sociétés multinationales, si l'industrie de l'énergie nucléaire était une industrie comme les autres.

Mais vous savez bien qu'il n'en est rien. L'utilisation de l'atome est peut-être possible, mais elle est redoutable.

Vous jouez les apprentis sorciers, alors qu'une priorité absolue devrait être donnée à la sécurité et à la protection.

Refuser ce débat est, à coup sûr, la plus grande faute que commet le Gouvernement en poursuivant la constante démarche que nous combattons.

Ne vous méprenez pas sur la passivité apparente des Français. Leur réaction risque d'être d'autant plus vive que vous les aurez tenus plus longtemps dans l'ignorance de vos projets. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Reconnaître aux hommes un droit nouveau, celui de vivre dans un cadre physique et social qui garantisse l'épanouissement de leur personnalité, telle est, monsieur le ministre, la définition que le Président de la République lui-même donnait de votre mission en installant le haut comité de l'environnement.

Nous retrouvons dans cette définition l'une des préoccupations essentielles des Français, désireux de se réconcilier avec leur environnement.

Nous apportons aujourd'hui un démenti formel à ceux qui ne voulaient voir dans ce souci d'environnement et de qualité de la vie qu'une préoccupation de nantis caractéristique d'une société en état d'hyper-croissance économique.

Or, malgré la crise économique que nous subissons, ces préoccupations continuent aujourd'hui d'être intensément vécues et, s'il en est ainsi, c'est qu'elles correspondent bien à l'une des aspirations fondamentales des hommes.

Pendant longtemps, notre société industrielle a bousculé les racines qui permettaient aux hommes de rester accrochés à leur sol et, il faut bien le reconnaître, le souci de rentabilité a conduit à la création d'hyperconcentrations.

Aujourd'hui, au contraire, s'affirme la volonté de tous les Français de faire passer la qualité de la vie des hommes avant la rentabilité.

Face à l'ampleur de cette ambition, qui est, bien sûr, également celle des républicains indépendants qui vous soutiennent, monsieur le ministre, et au nom desquels j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, nous pourrions peut-être considérer que l'enveloppe budgétaire que vous nous présentez n'est pas à la mesure des besoins.

Mais il faut avoir l'honnêteté de dire, monsieur le ministre, que le poids de votre action ne se mesure pas aux crédits budgétaires que vous nous demandez de voter. Votre ministère, en effet, est un département d'incitation, d'imagination et de coordination.

Votre rôle n'est pas de tout régir, de tout mettre en place, de tout réglementer. Cela n'est ni possible ni souhaitable. Mais il vous appartient d'inciter, d'imaginer et de coordonner les actions. Pour cela, monsieur le ministre, il vous faut des hommes, et ces hommes doivent pouvoir s'appuyer sur des textes et des règlements. Il faut aussi favoriser la recherche et lancer des opérations pilotes.

Ce sont ces différents points que j'aborderai maintenant successivement.

Il vous faut des hommes. La volonté de « muscler » votre ministère apparaît bien dans le projet de budget que vous nous proposez, puisque la mesure la plus importante est sans doute celle qui permettra de créer cent un emplois.

Certes, les quelque trois cents personnes attachées à votre ministère et les quelque quatre cents qui vous sont prêtées ne sont pas en nombre suffisant. Votre administration centrale doit être renforcée et il conviendrait d'étoffer ses représentations régionales qui sont parfois squelettiques. Vous devez également imposer aux préfets de département de créer les bureaux d'environnement. Sur ce plan, nous avons sans doute, en tant que parlementaires, un rôle à jouer pour vous aider, car il est indispensable que soit instituée au niveau du département une cellule qui vous représentera sur les lieux mêmes où sont engagées les actions. Or, les préfets n'ont pas toujours montré beaucoup d'empressement pour réaliser ce que vous leur aviez demandé.

Mais ces hommes devront pouvoir s'appuyer sur des textes réglementaires et législatifs. Je ne reviendrai pas sur ceux que vous nous avez déjà soumis. Nous vous avons suivi, et nous vous suivrons encore demain pour vous donner l'instrument législatif qui, seul, nous permettra de traduire nos aspirations dans les faits.

Mais si ces textes sont indispensables, il reste que votre rôle et celui de tous ceux qui concourent à la protection de l'environnement, est essentiellement de concertation et de participation. L'environnement n'est pas l'affaire exclusive de votre ministère, mais l'affaire de tous. C'est donc par la persuasion que les spécialistes doivent s'imposer auprès des responsables des collectivités locales et des associations. Alors que certains ont tenté de caricaturer ces associations, nous estimons pour notre part, qu'elles ont un rôle important à jouer, qu'elles doivent être écoutées, parfois entendues et, en tout cas, toujours consultées, afin que l'ensemble de la population ait vraiment le sentiment de participer à cette action essentielle qu'est le maintien de la qualité de la vie.

Il faut donc des hommes et des textes, mais il faut aussi lancer des actions de recherche.

Si votre budget ne prévoit pas, hélas ! un effort gigantesque dans ce domaine, il traduit cependant une volonté de poursuivre ces actions. Il ne faudrait pas laisser croire, en effet, que l'environnement relève uniquement d'une imagination fantaisiste. L'imagination est certes nécessaire, mais elle doit s'appuyer sur des bases solides, et je dirai même scientifiques. Il faut donc que dans les différents domaines — lutte contre la pollution, prévention, protection — une recherche coordonnée par votre ministère vous permette de faire des propositions appuyées sur des études sérieuses.

Trop de fantaisie ne sied pas lorsqu'il s'agit de protection de l'environnement car on risquerait alors de laisser croire — c'est ce que certains ont longtemps pensé — qu'il ne s'agit pas de quelque chose de sérieux. Or la défense de l'environnement est un problème tout à fait sérieux, et cela apparaîtra d'autant plus, monsieur le ministre, que vous aurez à promouvoir quelques actions pilotes qui joueront un rôle d'incitation.

La politique des parcs nationaux me semble un bon exemple de ces actions pilotes qu'il vous appartient d'intensifier. C'est

en effet l'un des rares domaines où l'initiative vous appartienne en propre puisque votre ministère assure pratiquement le financement à 100 p. 100. Vous devez donc démontrer, au sein de ces parcs nationaux, qu'il est possible à la fois de protéger la flore et la faune et de maintenir la vie des hommes.

Vous comprendrez que le représentant de la Lozère évoque le parc national des Cévennes qui a le mérite de poser le problème, non seulement de la protection de la nature, mais également du maintien de la population active dans une région où sa densité est faible.

Il n'y a, assurément, aucune incompatibilité entre le maintien de la population et la protection de la nature. Notre ambition est, au contraire, de concilier les deux objectifs, et les parcs naturels devaient être appelés à jouer un rôle beaucoup plus grand qu'actuellement dans l'aménagement du territoire. Si, dans certains cas, le parc peut n'abriter aucune population permanente, celle-ci existe, à tout le moins, dans les zones périphériques. En favorisant le développement économique de ces zones périphériques, en aménageant l'espace rural, nous devons montrer que la protection de la nature n'est pas une préoccupation d'intellectuel et qu'elle tend, finalement, à améliorer la vie des hommes et d'abord de ceux qui vivent dans les régions à protéger ou à proximité.

Dans le budget que vous nous proposez, les crédits affectés aux parcs nationaux passent de quelque 11 millions de francs à environ 17 millions de francs. Mais il faut avoir l'honnêteté de dire qu'il s'agit simplement d'une mise à jour, car en 1975 les parcs ont connu des difficultés pour payer leur personnel et financer les actions qui étaient engagées. Il n'y aura pas en 1976, d'actions très nouvelles en ce qui concerne les parcs nationaux, et cela est grave. Dans ce domaine, dont vous assumez seul la responsabilité, vous devez faire la preuve de la qualité de votre action. Ces opérations pilotes auront alors une incidence beaucoup plus grande sur l'ensemble de l'aménagement de notre territoire.

Je prendrai un deuxième exemple que vous connaissez bien, monsieur le ministre, puisque vous nous avez fait l'honneur et le plaisir de venir l'étudier sur place. Cette opération, dont vous n'avez pas seul la responsabilité, est due à l'initiative d'hommes de bonne volonté qui, pour la plupart, ne sont pas engagés sur le plan politique. Ces hommes, qui appartiennent au syndicat d'initiative de Decazeville, ont lancé l'opération « Lot, rivière claire », et ils ont réussi à créer une association entre cinq départements, entre trois régions de programme, et à persuader les responsables puisqu'un comité interministériel a fait de cette opération une opération pilote. Celle-ci me paraît exemplaire, car elle prouve que lorsque l'initiative vient de la base, lorsque ce sont les intéressés eux-mêmes qui se préoccupent de ces problèmes d'environnement, ils arrivent à soulever des montagnes. Ces hommes doivent être aidés pour réussir à protéger une rivière, à protéger une vallée, tout en se préoccupant du maintien de la population active. Il faut poursuivre l'effort financier pour que cette opération se développe.

Voilà deux exemples de ce que doit être une politique de protection de la nature orientée d'abord vers la satisfaction des besoins des hommes.

Dans l'inconscient de chaque homme, de celui qui a été déraciné et qui est allé vivre dans des concentrations urbaines comme de celui qui est resté dans l'un de ces départements ruraux qu'on dit protégés, il existe un réel besoin de retrouver son équilibre personnel, de se réconcilier avec tout ce qui l'entoure. Or ce qui l'entoure, c'est la nature dans les campagnes, mais c'est aussi les villes, et j'approuve votre souci, dont vous nous avez fait part tout à l'heure, monsieur le ministre, de vous attaquer à la qualité de nos cités.

Avant d'en terminer, je m'arrêterai sur un point particulier qu'un représentant de la Lozère ne peut passer sous silence.

Certains pensent que, dans les départements à très faible densité de population, la nature se protège toute seule. Il n'en est rien : livrée à elle-même, la nature se dégrade. Elle doit être entretenue pour apporter aux hommes ce qu'ils en attendent. Ces îlots de nature qui sont maintenant à la mode, ce dont nous nous réjouissons, doivent être protégés sous peine de se dégrader.

Or nos départements ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour maintenir intact ce capital naturel dont tout le monde a désormais besoin. Pour permettre à ces départements et à ces communes rurales de faire face aux exigences de protection de la nature, il convient donc de les aider et de faire appel à la solidarité nationale, donc à l'Etat, qui doit leur consentir des taux de subvention particuliers.

J'ai déjà indiqué en commission que j'étais scandalisé par le fait que nos petites communes rurales sont doublement pénalisées lorsqu'elles réalisent une station d'épuration. Celle-ci, en effet, doit être conçue en tenant compte de l'accroissement saisonnier de la population en juillet et en août. Mais, bien entendu,

les estivants ne participent pas au financement de cette réalisation, et il en résulte pour la population permanente une dépense plus importante.

A cela s'ajoute le fait que l'agence de bassin tient compte, dans le calcul de la redevance qui lui est due par la commune, du nombre d'habitants saisonniers.

Cette situation est grave, monsieur le ministre, car nous ne pouvons plus faire face aux nécessités de protection de la nature. J'adresse donc un appel à la solidarité nationale pour qu'on vienne en aide aux petites communes rurales dont la population permanente est très réduite et qui ne peuvent supporter, à elles seules, les charges d'entretien de la nature.

Il n'est pas question de transformer tous les lozériens, tous les habitants des communes rurales de France en jardiniers ou en gardiens. Ils n'accepteront de jouer ce rôle qu'à côté de leur activité économique que constitue l'agriculture, et à condition qu'on leur reconnaisse une certaine dignité.

Monsieur le ministre, vous vous êtes rendu dans ces départements et vous avez montré à quel point vous partagiez nos sentiments. J'espère donc que votre budget vous permettra d'orienter votre politique dans le sens que je viens d'indiquer.

Nous voterons ce projet de budget pour affirmer notre volonté de protéger l'environnement.

Nous le voterons aussi parce que nous sommes convaincus que l'on ne peut mesurer aux seuls 300 millions de francs de l'enveloppe budgétaire de l'environnement l'effort de l'Etat en faveur de la protection de la nature.

Il ne faut pas oublier que d'autres ministères participent à cette action et que l'on peut évaluer à 1 600 millions de francs l'effort financier partiel de l'Etat.

Cependant, nous devons vous aider à obtenir l'année prochaine un budget plus étoffé pour vous permettre d'aller plus loin.

On vous a reproché de ne pas avoir utilisé tous vos crédits. Mais quand on est responsable d'une commune, on sait, monsieur le ministre, que vous n'avez pas la responsabilité exclusive de ces retards. En effet, dans le financement des opérations liées à la protection de l'environnement, d'autres ministères et les collectivités locales interviennent. Les dossiers sont donc fort longs à établir, sans doute en raison d'un manque de coordination, et un effort devra être fait pour remédier à cet inconvénient.

N'oublions pas non plus qu'il s'agit d'un domaine assez nouveau et que, sur le plan technique, les dossiers ne sont pas toujours faciles à établir.

Toutes ces difficultés de mise en place des financements et tous ces problèmes techniques sont, monsieur le ministre, sinon des excuses, du moins une explication aux retards. Nous espérons cependant que vous manifesterez votre volonté précise que désormais il y ait un effort de tous pour accélérer les financements. Tel est, d'ailleurs, le souhait de tous les responsables locaux.

Mesdames, messieurs, le budget qui nous est soumis n'est donc pas à la dimension de la vocation du ministère de la qualité de la vie. Il ne résume pas son action, il est un des moyens qui lui permettront de s'affirmer davantage.

Depuis quatre ans, le ministère de l'environnement d'abord, le ministère de la qualité de la vie aujourd'hui, ont traduit la volonté profonde des hommes de notre pays. Ils ont montré l'exemple de ce que l'on peut faire en France mais qui devra prendre de plus en plus une dimension européenne. Ils ont prouvé que notre préoccupation est partout et toujours de permettre aux hommes de mieux vivre. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes, et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Sudreau.

M. Pierre Sudreau. Monsieur le ministre, j'interviens dans ce débat d'une façon un peu particulière, puisque je le fais au nom de tous mes collègues de la région Centre et de tous ceux dont la circonscription est riveraine de la Loire. Je traiterai en effet des deux projets de barrage de Naussac sur l'Allier et de Villerest sur la Loire, dont la mise en œuvre traîne d'une façon inexplicable, pour ne pas dire scandaleuse.

Tout le monde connaît l'état de déshérence dans lequel on laisse depuis plusieurs générations la Loire, que l'on baptise curieusement « le fleuve royal ». Chacun, hélas ! appréhende désormais les conséquences des inondations qui frappent périodiquement les populations riveraines. Il suffit de deux crues simultanées de la Loire et de l'Allier pour qu'un chapelet de villes, de Nevers à Saumur, soit dévasté.

Cela était vrai déjà au XIX^e siècle, mais cette situation serait catastrophique aujourd'hui où la plupart des zones cultivables de la vallée de la Loire font l'objet des soins les plus attentifs

d'agriculteurs, d'horticulteurs et d'arboriculteurs qui ont investi des sommes quelquefois considérables pour faire de leurs exploitations des instruments de production parmi les plus évolués.

Je connais bien des sites où des drainages coûteux ont été réalisés depuis quelques années, au demeurant grâce à d'importants prêts d'Etat, et qui seraient bien entendu rendus inutilisables par la couche de sable que répandrait une crue de la Loire sur des milliers et des milliers d'hectares inondés.

Enfin, citons pour mémoire les innombrables constructions réalisées depuis la guerre en zone inondable, c'est-à-dire en zone B et parfois même en zone A, dans des conditions particulières. Une inondation provoquerait une situation épouvantable, causant des centaines de millions de dommages et faisant, malheureusement, peut-être de nombreuses victimes.

L'Assemblée nationale serait alors saisie d'un projet de loi sur les calamités pour faire face à ce désastre national. Mais il serait trop tard. Avant de penser à la qualité de la vie, il faut la protéger.

Par ailleurs, le développement des exploitations qui utilisent l'eau de la Loire, et surtout l'urbanisation qui s'est développée tout au long du fleuve et de ses affluents depuis vingt ans, multiplient les besoins de consommation en eau.

Nous en sommes au point de nous ir enquerir pour savoir dans quelles conditions des villes comme Clermont-Ferrand, Montluçon, Nevers, Moulins, Orléans, Blois, Tours, Angers et même Nantes pourront faire face dans dix ans aux besoins accélérés d'une population croissante et d'une industrialisation continue.

Dois-je encore citer pour mémoire les constructions de centrales nucléaires dont huit tranches de 1 000 mégawatts chacune sont déjà lancées, et dont huit autres sont à l'étude sur la Loire ou ses affluents, et qui, elles aussi, consommeront l'eau de ce fleuve même si on utilise le procédé de la réfrigération atmosphérique retenu pour Dampierre et Saint-Laurent-des-Eaux ?

Tout cela, monsieur le ministre, me conduit à penser que le Gouvernement ne peut plus laisser des procédures complexes se dérouler dans l'indifférence générale. Par deux fois, le projet de déclaration d'utilité publique de Naussac a buté contre les objections formulées par le Conseil d'Etat en raison des vices de forme que comportait un projet mal instruit.

Un ministère, dont je mets ici en cause non le ministre mais ses services, hésite encore à savoir comment il doit engager tout ou partie de ses crédits pour faire face aux premiers paiements qui devront apparaître dès lors que nous arriverons enfin au bout de la procédure concernant Naussac.

La même procédure va s'engager pour Villerest, sous l'impulsion d'une institution interdépartementale qui a heureusement regroupé huit départements concernés par cette opération et à qui le Gouvernement a dévolu la maîtrise de l'ouvrage le 30 juillet dernier.

Le résultat du retard dans le lancement de l'ouvrage de Naussac, dont la réalisation conditionne en particulier l'alimentation en eau de la ville de Clermont-Ferrand et le développement de l'agriculture dans le val d'Allier, conduira votre ministère, monsieur le ministre de la qualité de la vie, et le ministère de l'équipement à faire face à des engagements de crédits qui seront concomitants et non successifs.

Je me pose maintenant la question de savoir si nous n'allons pas nous trouver devant des obstacles financiers qui vont, une fois encore, retarder pour un ou deux exercices, la signature des marchés avec les entreprises désignées.

En clair, monsieur le ministre, ma question est la suivante : avez-vous sur le budget pour 1976 et aurez-vous surtout sur le budget pour 1977 les crédits en autorisations de programme suffisants pour répondre aux exigences de l'ordonnance de 1959 et du décret de 1972 qui disposent — j'y insiste — qu'une opération ne peut être lancée sur subvention d'Etat que dans la seule mesure où une tranche fonctionnelle est couverte en totalité par des autorisations de programme ? D'après ce que je crois savoir, il manquera dans votre budget de 1977 environ 100 millions de francs pour faire face aux dépenses prévues pour le barrage de Villerest.

Pouvez-vous m'assurer que, lors des arbitrages du printemps 1976, vous obtiendrez ces crédits qui gonfleront considérablement vos dotations, sans compromettre aucune des autres opérations que votre département poursuit sur l'ensemble de la France ? Je demande à M. le secrétaire d'Etat au budget de me donner l'assurance que son administration et sigülièrement le contrôle d'Etat sauront interpréter avec clairvoyance les dispositions du décret de 1972, notamment ses articles 10 et 11, qui accordent une latitude aux trésoriers-payeurs généraux pour

laisser s'engager des suites d'opérations avant que les crédits ne soient mis en place, dès lors que le principal est engagé et qu'elles sont intimement liées à la réalisation de l'ouvrage.

Point n'est besoin de vous dire que cette intervention, faite en plein accord avec mes collègues représentants des circonscriptions qui s'échelonnent tout au long de la Loire, appelle de la part du Gouvernement des réponses qui ne peuvent plus être évasives.

Nous avons attendu trop longtemps. Trop souvent de bonnes paroles nous ont été données. Les régions que nous représentons seront attentives à vos réponses.

Monsieur le ministre, voilà vingt ans que l'on parle du barrage de Naussac, voilà trente ans que l'on parle de celui de Villerest. Nous ne pouvons plus nous contenter aujourd'hui d'être renvoyés à demain et nous vous remercions de l'appui que vous voudrez bien nous apporter. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Juquin.

M. Pierre Juquin. « C'est intéressant votre ministère, il ne devrait rien coûter à l'Etat. »

Cette phrase, mesdames, messieurs, a été prononcée au début de 1971 lorsque l'un des prédécesseurs de M. Jarrot entra en fonctions. Je veux parler de l'ancien ministre qui vient d'écrire un livre intitulé : *Le ministère de l'impossible*.

Ce mot que je rapporte est cité à la page 26. Il a été prononcé, selon l'auteur, par le ministre de l'économie et des finances de l'époque, M. Valéry Giscard d'Estaing.

C'est intéressant, votre ministère ! Il ne devrait rien coûter à l'Etat. Ce même Valéry Giscard d'Estaing, devenu candidat à la présidence de la République, promettait aux militants du mouvement écologique et à leurs associations qu'il ferait de l'environnement l'une des préoccupations majeures de l'Etat.

La question de l'environnement est devenue trop importante, trop grave, trop urgente, pour pouvoir être traitée par des discours, par des gestes symboliques de propagande, par des actes isolés. Elle appelle une volonté politique fondamentale et des moyens importants.

Or, monsieur le ministre, vous n'avez ni l'une, ni les autres.

La fonction politique qui vous est assignée par l'Elysée consiste à faire du charme aux centaines de milliers de gens qui — et c'est un progrès considérable — s'occupent désormais des questions de l'environnement.

Vous devez être, en quelque sorte, « la feuille de vigne écologique » (*Sourires*) d'un capitalisme dont la croissance sauvage a défigurée et continue de défigurer la France. Vous devez être à la nature et au cadre de vie ce que Mme Françoise Giroud doit être à la condition féminine : un ministre de la propagande.

M. Antoine Gissinger. C'est ce que vous faites dans les lycées !

M. Pierre Juquin. Le Président de la République a parlé de vous en des termes caractéristiques. Vous êtes à ses yeux, si je comprends bien, un adoucisseur, un enjoliveur. Vous devez, en bref, amuser la galerie.

Les crédits infinitésimaux dont dispose votre ministère le démontrent. Si je vous consacrais un temps proportionnel à ce que vous valez vraiment dans le budget de l'Etat, vous occuperiez dix secondes dans un discours de vingt minutes.

M. Antoine Gissinger. Pourquoi vingt minutes, alors ?

M. Pierre Juquin. Parce que la question est globale et sérieuse.

Monsieur le ministre, les crédits que vous nous demandez de voter pour 1976 représentent en francs constants une baisse réelle d'environ 9 p. 100 par rapport à 1975.

Je constate une baisse des crédits destinés à la lutte contre la pollution de l'atmosphère, une baisse des crédits dévolus à la lutte contre le bruit, une baisse de ceux destinés à l'élimination des déchets. Telle est la croissance zéro d'un budget lui-même bien plus proche du zéro que de l'infini des besoins dont disserte docilement le Président de la République.

Un tel budget n'est significatif que dans la mesure où ses moyens sont insignifiants.

Même en ajoutant à vos crédits tout ce que le Gouvernement affirme consacrer à l'environnement dans d'autres budgets, le total des investissements de l'Etat pour l'environnement reste nettement inférieur à deux milliards de francs. Si ces moyens permettent quelques interventions utiles, ils sont si limités qu'ils se situent bien au-dessous du strict nécessaire, de ce que j'appellerai le minimum vital en matière d'environnement.

Vous me rétorquerez que vous exercez une sorte de magistère moral, une influence, que vous pesez sur les décisions de vos collègues, que vous êtes, pour ainsi dire, le « bon génie écologique » de chaque ministre.

Voilà encore un trompe-l'œil. Votre ministère n'est pas seulement celui de l'impossible ; il est celui de l'impuissance. Vous ne réglez, en vérité, aucun problème essentiel en matière d'environnement. Le problème de l'environnement est, en effet, beaucoup plus vaste que ne le suggère la table des matières de votre budget ! Pour la majorité des Français, l'environnement, c'est à la fois la nature, les villes — et même les grandes villes — le cadre de travail. La question de l'environnement est une question politique, économique, culturelle, et je m'inscris en faux, soit dit en passant, contre la distinction étrange que vous avez implicitement faite tout à l'heure entre une haute et basse culture. Il y a la culture, tout court.

Or, qui décide dans les domaines politique, économique, culturel ? Ce n'est pas vous, monsieur Jarrot, qui en décidez. Au lieu d'aider les paysans à percevoir les revenus légitimes d'une production moderne qui devrait se développer, on prétend faire d'une partie de ceux d'entre eux qui survivront les jardiniers de quelques coins de nature. Les gardiens de square ou de musée écologique d'une France en partie désertifiée. On continue à les chasser de leurs terres. Si les paysans quittent la terre, la terre se dégradera.

La politique du logement, des villes, des transports, l'hygiène et la sécurité du travail, l'implantation des industries, des centrales nucléaires, ce n'est pas vous, monsieur Jarrot, qui en décidez. Ce sont ceux de vos collègues qui détiennent les enveloppes financières, décident de l'équipement, patronnent l'emploi — et le chômage — tentent d'empêcher que la justice ne poursuive les responsables des accidents du travail et de l'absence d'hygiène. Car, ne l'oublions pas, une usine polluante pour l'extérieur est toujours une usine polluée aux dépens des travailleurs qui y passent une grande partie de leur vie. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Pis encore, la politique d'aménagement du territoire, cet élément capital, central pour l'environnement sous tous ses aspects, ce n'est pas vous, monsieur Jarrot, qui en décidez.

Les instances réelles de décision en ces matières sont la D. A. T. R., les préfets de région, une série de bureaucrates et de technocrates qui dépendent de structures ultracentralisées.

En fait, dans chaque département, la plupart des décisions relatives à l'environnement relèvent du préfet. Les maires et les associations écologiques le savent très bien. En un mot, l'administration de l'environnement est placée essentiellement sous la coupe du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, premier des ministres. Le véritable ministre de l'environnement est M. Poniatowski, ses principaux adjoints sont MM. Fourcade, Galley et d'Ornano. Voilà tout un programme !

Cet état de fait est grave.

Quand on considère le fond des choses, l'environnement est une question de liberté. Il faut donner aux citoyens la plus grande liberté possible pour choisir leurs conditions d'habitat, leurs loisirs, leurs moyens de culture, leurs déplacements. Quelle est, dans le système actuel, la liberté des habitants de la Mauricie quand le trust Pechiney-Ugine-Kuhlmann, au P.D.G. duquel vous serrez complaisamment la main, décide de trailer le fluor sans prendre la moindre précaution, quand ce P.D.G. déclare aux actionnaires que le fluor n'est pas dangereux pour la vie ?

Quelle est la liberté des Français pour le choix de leur domicile, de leurs moyens de transport, de leur alimentation, de leurs loisirs ?

M. Poniatowski quadrille l'environnement à la fois par un mode de décision autoritaire, par le système des subventions, par l'usage en tout domaine d'infrastructures et de schémas préétablis accompagnés, éventuellement, de simples simulacres de participation des habitants et des élus.

Les associations écologiques sont, il est vrai, l'objet de flatteries verbales. Elles peuvent donner des conseils mais elles n'ont aucun pouvoir.

Lorsque nous avons dénoncé un nouveau scandale écologique à Evry, le Président de la République vous a adressé une lettre concernant vos rapports avec les associations écologiques ; ce fut pour préciser que celles-ci devaient faire œuvre positive, ce qui implique que M. Giscard d'Estaing tenait pour négatif le combat auquel elles se sont spontanément consacrées.

Le Président de la République dit, en substance, à ces associations : « Cessez de combattre les dangers du programme nucléaire gouvernemental... » — contraire à l'intérêt national,

comme on vient de le montrer — « ... cessez de combattre les grandes firmes industrielles, devenez un rouage et vous serez peut-être entendues. »

Singulière conception de la liberté. Participation signifierait-il donc intégration ? Le résultat de cette politique est, je pèse le mot, catastrophique.

Comme il est dommage, monsieur le président, que le *Journal officiel* ne puisse contenir de photographies !

J'aurais pu, bien mieux qu'avec de pauvres mots, montrer ce que le grand capital a fait et fait encore de nos villes et de nos campagnes, de nos rivières, de nos mers, de notre littoral, de nos montagnes, de nos forêts, de la santé de nos concitoyens. J'aurais pu, dès lors, vous comparer plutôt à un rideau de fumée qu'à une feuille de vigne.

Sans parler de cette photographie où l'on voit M. le Président de la République poser fièrement, fusil en main, le pied sur un animal abattu au cours d'un safari. Belle image pour un prétendant au titre d'écologiste distingué ! En vérité, l'environnement n'est, pour le gouvernement auquel vous appartenez, qu'un thème de discours démagogiques, une tentative pour réduire ce que vous appelez « les tensions sociales » et aussi un facteur de la politique de redéploiement des banques et des grosses industries.

La défense de l'environnement implique l'austérité et il n'y a pas, dites-vous souvent, avec vos amis, de qualité de la vie sans restrictions. C'est ce que soutient, par exemple, le document relatif à l'aménagement du territoire dans le VII^e Plan.

Eh bien non ! Nous ne sommes pas de ceux qui accusent le progrès scientifique et technique d'engendrer la dilapidation des ressources et la dégradation de la nature. Au contraire, l'essor de la recherche scientifique, à laquelle vous consacrez deux personnes de plus dans votre projet de budget, le progrès technique et une nouvelle croissance réglée sur les besoins humains et non plus sur les profits des trusts, sont des conditions déterminantes de la lutte contre la pollution et les nuisances et de l'aménagement rationnel du cadre de vie.

La croissance zéro, elle existe bien. Elle s'accompagne même de la pollution maximum et elle crée les pires conditions de vie pour la plupart des gens. Quelle est donc la qualité de vie dans les régions de France où sévit le déclin industriel, comme le Nord ou la Lorraine ? Quelle est-elle donc dans les départements qui sont victimes de l'exode rural et d'une politique agricole néfaste ? Et quelle est la qualité de vie dans les énormes villes de l'Inde ou du Pakistan qui connaissent une densité de population comparable à celle de Paris dans une régression ou une insuffisance industrielle extraordinaire et dramatique ?

Nous ne sommes pas non plus de ceux qui croient, comme M. Mansholt le déclarait il y a quelques jours aux Etats-Unis, « que les sociétés multinationales sont des organisations exemplaires dans la lutte pour la qualité de vie à l'échelle mondiale ».

M. Antoine Gissinger. M. Mansholt est un socialiste !

M. Pierre Juquin. En France, le cas de toutes les sociétés d'allure ou de dimension multinationale prouve exactement le contraire.

Qui sont donc les principaux pollueurs de la France sinon, par exemple, les sociétés pétrolières qui empestent l'atmosphère et détruisent les mers, les monopoles de la sidérurgie, pollueurs de Fos qui ont bénéficié de plus de onze milliards de francs — aux frais des contribuables — ou les grands de la chimie !

Vous n'avez que tendresse, monsieur Jarrot, à l'égard de Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Vous concluez même avec cette société des accords secrets — ce qui est regrettable pour le Parlement — qui lui permettent de bénéficier de suris pour continuer à violer les lois de protection pourtant très insuffisantes.

Vous exercez sur les salariés un chantage au licenciement, en essayant de les opposer à ceux qui luttent contre la pollution et les nuisances industrielles.

J'y insiste : le dilemme pollution-chômage n'existe pas plus que l'alternative pollution-croissance.

Pechiney-Ugine-Kuhlmann, qui refuse de moderniser, voire de reconstruire plusieurs usines particulièrement nocives, lésine pour quelques centaines de millions, et vous cédez à ses injonctions ! Son président directeur général dénonce, dans le rapport aux actionnaires que j'ai cité tout à l'heure, ce qu'il appelle « les attaques orchestrées contre les inconvénients normaux du voisinage de l'industrie ».

Mais les profits de Pechiney-Ugine-Kuhlmann ont doublé en trois ans, et la société a réalisé l'année dernière 44 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'étranger. Elle a investi, en cinq ans, plus de trois milliards de francs dans une dizaine de pays. Il eût mieux valu aménager les usines de France.

Un député de l'union des démocrates pour la République. Il faut aussi maintenir l'emploi !

M. Pierre Juquin. A l'étranger ?

En 1974, cette société n'a versé que 157 millions de francs d'impôt pour environ deux milliards de profits, ce qui signifie, du reste, qu'elle reçoit beaucoup plus de cadeaux de l'Etat qu'elle ne verse d'argent au fisc.

M. Antoine Gissinger. Et Renault ?

M. Pierre Juquin. Vous feriez mieux, monsieur Gissinger, de vous préoccuper de la pollution dont sont responsables, dans votre région, les sociétés multinationales allemandes.

M. Antoine Gissinger. Parlez-nous donc de la pollution du parti communiste français : (*Rires et applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Juquin. Et il se trouve toujours quelqu'un pour applaudir de tels propos ! Soyons sérieux et passons.

Subsidiairement, les trusts vont essayer, comme ils le font déjà aux Etats-Unis, de transformer la dépollution en une nouvelle industrie, un nouveau « business ». Déjà, dans la revue *L'Usine nouvelle*, est apparue cette semaine la publicité d'une firme américaine qui proclame : « Pollueurs, à vos carnets de chèques ! ».

Mais il est fréquent que les pollueurs et les dépollueurs appartiennent aux mêmes groupes financiers et industriels, par exemple à la compagnie financière de Suez. L'engrenage est redoutable ! Demain, peut-être, vous nous direz, vous ou votre successeur, monsieur le ministre : continuons à polluer, sinon les travailleurs des usines de dépollution seront mis au chômage. Telle est l'absurdité de votre système.

M. Georges Mesmin. C'est ridicule !

M. Jacques Cressard. Vous avez été élevé chez les Jésuites, monsieur Juquin !

M. Pierre Juquin. Non, à l'école laïque !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, laissez parler l'orateur.

M. Pierre Juquin. Tel est le fond du problème que vous essayez de masquer, sans oublier que vous couvrez des scandales évidents, par exemple la fermeture d'une petite usine de l'Eure, au nom de l'antipollution, en fait pour favoriser la réorganisation du groupe industriel Protex, qui bénéficie d'aideurs d'une aide importante de la part de l'institut de développement industriel.

Le géant italo-américain Montedison continue à rejeter tranquillement ses déchets au large de la Corse et vous le couvrez aussi. Avec votre autorisation, l'acide « 2, 4, 5 T » est répandu par avion, y compris dans le parc forestier du Morvan, alors que la nocivité de ce produit défoliant, expérimenté par les scientifiques américains pendant la guerre du Viet-Nam, vient d'être prouvée en France par des accidents survenus aux pensionnaires d'une maison de retraite atteints par un épandage.

Vous laissez ainsi les gros agrariens « vietnamiser », selon l'expression d'un paysan, la forêt française de feuillus pour la remplacer par des pins à rendement financier rapide. Vous les laissez faire courir des risques à notre population. Quel symbole de votre politique !

Le parti communiste français place au rang de ses préoccupations prioritaires la question de l'environnement. Il est disposé à l'examiner avec tous les intéressés, particulièrement avec les associations écologiques, et à en tirer, avec tous ceux qui le désirent, les conclusions politiques nécessaires qui conduisent à lutter contre votre politique et votre régime.

Comme le parti communiste lutte en faveur de l'élaboration d'un nouveau code du travail, il suggère qu'un code de l'environnement soit enfin mis au point dans notre pays. (*Très bien ! sur les bancs des communistes.*) Il s'adressera, avant la fin de cette année, à l'opinion publique française, pour formuler quelques principes d'action fondamentaux et proposer des objectifs de lutte inspirés notamment du programme commun de la gauche.

Le congrès que le parti communiste tiendra au mois de février prochain sera appelé à discuter de ces problèmes. Il montrera, sans nul doute, que la défense de l'environnement, la mise en valeur rationnelle de la nature et la qualité de la vie constituent des tâches décisives, réalisables seulement dans une France socialiste. Le chemin qui mène à ce changement passe par l'union du peuple de France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Limouzy.

M. Jacques Limouzy. Monsieur le ministre, l'une des plus éclatantes initiatives de votre ministère et que vous avez su patiemment conduire au succès, en collaboration avec les collectivités locales, n'est pas citée dans les rapports des commissions — mais elle vient de l'être par M. Alex Raymond. Est-ce que tout ce qui réussit est suspect ? Je crois plutôt qu'un récent décret, pris la semaine dernière, a mis trop imprudemment et trop hâtivement dans la corbeille des régions les parcs naturels régionaux.

Sans être chargé d'ans, je suis déjà le président d'honneur de la Fédération nationale des parcs naturels — les carrières sont parfois rapides (*Sourires*) — et le président de l'un d'entre eux. En cette qualité, vous me permettez de vous demander ce que vont devenir les parcs si, d'aventure, certaines régions refusent ces orphelins.

Que deviendront les parcs qui, comme le mien, sont à cheval sur deux régions et ne seront acceptés que par une seule ? Ne pourrait-on prévoir un transfert plus souple et un financement plus étalé, afin d'éviter de tels refus de paternité envers ceux qui fonctionnent et auxquels vous avez beaucoup apporté ? A titre d'exemple, je vous signale que si le parc naturel dont je suis chargé est déjà aidé par une des régions, l'autre région ne me connaît pas, c'est la mienne, et c'est celle aussi de M. Raymond qui m'écoute et dont j'espère qu'il ne votera pas la mort pour mon parc et pour son président ! (*Sourires*) Sinon, à quoi servirait-il de s'indigner sur l'indigence de votre projet de budget ?

Insuffisance, pénurie, actions menacées ou compromises, apparition d'un squelette au chapitre II de la deuxième partie, les mots prononcés dans le rapport de mon ami M. Alex Raymond ou dans l'intervention de M. Juquin sont aussi sinistres que la notion d'environnement est imprécise.

Je comprends la surprise manifestée par la commission et son rapporteur devant l'indigence des moyens, mais quelle que soit la tentation qui m'a un instant effleuré de les suivre dans la légitimité et la profondeur de leur refus, je me suis rendu compte qu'une analyse moins dispersée et plus fondamentale sur un sujet qui n'existait même pas il y a dix ans dans les formes que nous lui connaissons, ne me permettait pas de le faire.

En réalité, le problème ne se pose pas au niveau des crédits de votre projet de budget. Dans le domaine de l'environnement, on en a trop fait et pas assez, c'est dire que l'on s'est étalé ou dispersé sur tous les problèmes, sans se donner une direction très précise. Quant à la discussion qui nous réunit une fois par an au sujet de l'environnement, je ne crois pas qu'elle doive se porter sur quelques crédits en plus ou en moins ou sur les priorités budgétaires, mais tout simplement sur le sujet, c'est-à-dire sur la politique qu'il convient de conduire.

Comme le montrent les interventions des orateurs qui m'ont précédé, la notion d'environnement est aujourd'hui l'une des plus présentes mais aussi l'une des plus confuses qui soient. A l'instar de tout ce qui, dans nos civilisations techniques, naît d'une nécessité sociale ou d'un mouvement d'opinion, bref, d'une exigence de l'homme, l'environnement cherche à se définir au sein de désordres intellectuels, inévitables il est vrai. Or si les bonnes intentions sont générales, il faut le reconnaître, elles n'équilibrent pas forcément ces désordres de la pensée qu'elles nourrissent, au contraire, avec une dureté subjective, nous nous en apercevons tous les jours.

Faute d'un effort en matière de doctrine et de coordination, la conception de l'environnement risque donc de prendre — les maires et les élus locaux le savent bien — un caractère à la fois dominateur et exclusif, et même parfois spoliateur. L'environnement est déjà accommodé à toutes les sauces et cité à tout propos par les bons esprits et par les censeurs, quelquefois aussi par les malins qui l'agitent au service d'intérêts qui, au niveau collectif, apparaissent dérisoires.

C'est ainsi que la dégradation de l'environnement naturel est devenue un sujet trop à la mode et qu'est né le récent mouvement écologique où l'on fait militer tout le monde — trop de monde — souvent avec une bruyante sollicitude. Cette ébullition des bons esprits tendra tôt ou tard à l'évaporation, ce qui se produit souvent chez nous. La notion sera dévitalisée, le sujet dispersé et l'un des thèmes les plus exaltants de notre société se retrouvera fossilisé, dans quelques années, au fond de la casserole. (*Sourires*.)

Cette conception libertaire risque de transformer l'environnement en un instrument exclusif de fixation et de conservation, alors qu'il devrait, au contraire, animer la recherche et participer au progrès. Dans les rapports de l'homme et du milieu, l'environnement ne peut prétendre sauver ce qui mérite de l'être qu'en préparant les équilibres et l'harmonie pour ce qui sera.

On ne doit pas se dissimuler non plus, et plusieurs orateurs l'ont souligné, que la notion d'environnement et la recherche de la qualité de la vie sont nées, autant que de romantismes juxtaposés, de la peur, d'une sorte de grande peur qui fédère très justement les désordres intellectuels et donne son unité dramatique à la divergence des clameurs.

Comme l'an 1000, l'an 2000 connaîtra-t-il lui aussi son apocalyptisme ? Pour s'en convaincre, il suffit soit d'écouter quelques orateurs, soit de consulter le fichier analytique de la bibliothèque de l'Assemblée nationale et de lire les titres des ouvrages rassemblés sous la rubrique : environnement : *La nature dénaturée. Tristes campagnes. La France défigurée. La France en saccage. La fin du paysage. Le tour de France des pollués. Voici mieux : L'homme et la terre en péril. Voyage dans un monde qui se meurt. L'abondance dévastatrice. Les assassins de la nature. Les damnés de l'opulence. Nature : attention, poison. Le cycle infernal. La course à la mort et, naturellement, Le jugement dernier.* (*Sourires*.)

Ne sourions pas, mes chers collègues. Pourquoi donc ce désespoir ? Nous savons beaucoup faire et, cependant, nous sommes chargés de malédictions et nous dégradons tant de choses !

Nos pères, qui crurent longtemps à une terre finie, n'en ressentirent pourtant jamais les limites, et ils avaient encore le ciel. Aujourd'hui, paradoxalement, nous connaissons l'infini du monde, et il nous étouffe — c'est bien le problème. Nous croyons l'avoir occupé et, tels des enfants maladroits, nous avons peur de le casser, d'épuiser ses richesses et d'en ternir l'éclat naturel. Nous craignons d'être trop nombreux à la surface de la terre, alors que s'il ne s'y trouvait qu'un seul homme de trop, c'était M. Malthus, comme l'a déclaré Proudhon — ou M. Mansholt, comme le disait M. Waldeck Rochet. (*Sourires*.)

L'humanité, qui jusqu'à présent se déployait et se dilatait, doit désormais agir dans la contraction et, pour elle, c'est difficile. Les hommes doivent réfléchir d'une autre manière, surtout sur la notion d'environnement.

La tentation est grande de cesser d'agir, par crainte de la sénescence du genre humain et sous l'impression que la courbe de l'hominiisation s'achève. D'où la solution consistant à s'établir, à interdire, à conserver. Telle est l'erreur qui guette les politiques de l'environnement. Singulière erreur. Et si, par hasard, l'humanité n'était pas une espèce finissante. Et si, d'aventure, la vie avait encore quelque chose à dire ? Et si le cours de l'hominiisation sur la planète n'était pas terminé ?

La véritable agression de l'homme contre le milieu consiste à n'avoir pas tenu compte de la structure évolutive de la nature. C'est d'avoir coupé la morale naturelle de ses sources d'inspiration.

L'effondrement de mythes que, bien sûr, nous ne voulons pas retrouver, la désacralisation des choses, l'interrogation même des églises qui nous conduit à préférer une adéquation sociale passagère à la permanence d'une morale évangélique, à n'être plus désormais le guide mais le soutien, à ne plus chercher la voie mais les moyens, tout cela conduit l'homme vers la pire solitude au sein de la pire collectivisation, c'est-à-dire une autre que celle que nous voulons.

Comment établir convenablement l'environnement de l'homme si nous brassons des faits sans les valeurs, si nous pratiquons la socialisation sans la fraternité et si nous prétendons agir par des textes limitatifs, en croyant modifier les comportements, bref, si nous substituons les lois à la conscience ?

En vérité, ce qu'il ne faut pas gaspiller, c'est le goût et la ferveur de la vie. Comme l'a dit Teilhard de Chardin, il y a un certain temps déjà : sur des monceaux de blé, sur des montagnes d'uranium, sur des océans de pétrole, l'homme périra sans les avoir épuisés, s'il ne protège et n'alimente la passion unanimes d'agir et de savoir, de grandir et d'évoluer. Ce qui règlera tous les problèmes de l'homme et de la nature, c'est la confiance et l'accord avec la vie.

La première cellule fut à la fois continuité et discontinuité de la matière, comme la première pensée fut continuité et discontinuité de la vie. La conscience elle-même doit être les deux à la fois. Il n'y a pas d'ordre sans mouvement ni de mouvement sans ordre et les vertus du changement s'apprécient justement au feu de cet équilibre. Dans son devenir, l'évolution a rencontré bien des obstacles, parfois supérieurs même à ceux qui nous heurtent aujourd'hui. Or, elle n'est pas au bout de sa course, et vous réglerez vos problèmes, monsieur le ministre, dans le mouvement et non par la stagnation de méticuleux interdits.

Cependant, les citoyens, les collectivités publiques, les responsables locaux et régionaux, l'Etat lui-même sont chaque jour — c'est ce que vous allez me répondre — aux prises avec les multiples exigences qu'une notion toujours imprécise d'environnement leur impose malgré tout avec précision.

Or, l'industrie, la science, la recherche appliquée, le monde du loisir et du tourisme, la ville et les champs, la montagne et la mer, la pêche et la chasse, l'air que l'on respire, l'eau qui coule, la qualité de notre vie, l'aménagement de notre commune, de notre région, du territoire lui-même, nous posent chaque jour des problèmes d'environnement qui sont ressentis et traités par secteur et par catégorie.

Or, nous savons qu'il n'est plus raisonnable de prendre des décisions ponctuelles d'environnement. Certes, beaucoup de problèmes ne peuvent être approfondis sans une approche de spécialistes, mais rien ne se fera désormais sans une approche globale.

La géologie, l'hydrogéologie, la biologie, la botanique, l'agronomie, la géographie, la chimie, quelle soit appliquée, analytique ou qu'elle soit celle des substances naturelles, les experts de l'hygiène, de la dépollution, de l'élimination des déchets, de l'épuration, traitent chacun dans leur domaine et chaque jour de problèmes concrets d'environnement — grâce à des financements dispersés, et c'est bien normal — soit au stade de la recherche, soit à la demande de tous ceux qui projettent, qui créent, qui aménagent ou administrent.

Ces exigences, ces efforts, ces recherches, ces affrontements restent parfois des expressions sectorielles, étrangères les unes aux autres, traitées en elles-mêmes, enfermées dans leur sujet.

Qui ne voit qu'il devient nécessaire et urgent de recouper ces initiatives et ces recherches par une large concertation horizontale, par un effort intellectuel qui les appréhende au bon endroit, par une coordination de la science, de l'enseignement et de l'application ?

L'instrument indispensable pourrait être constitué par un ou deux instituts d'université, désormais absolument nécessaires au niveau de ces recherches.

Ce type d'établissement, pluri-disciplinaire, capable de traiter les multiples problèmes d'environnement, de coordonner et d'orienter la recherche, capable aussi par son ampleur de s'intéresser à plusieurs régions et à des problèmes internationaux, réunirait des universitaires, des chercheurs, des enseignants, des professionnels, des responsables locaux et régionaux.

Les hommes sont là, les recherches se font, les laboratoires travaillent et les disciplines existent. L'effort à faire est davantage d'ordre intellectuel que financier.

Situé entre la montagne et la mer, entre Bordeaux et Toulouse, d'une part, Marseille et Nice, d'autre part, face au continent africain ; doté des établissements et des laboratoires indispensables, d'écoles nationales supérieures de chimie et d'agronomie, d'un institut pour la protection de l'homme, d'un institut des pêches de la marine, des laboratoires de la compagnie du Bas-Rhône-Languedoc, de nombreux laboratoires privés, placé à proximité des laboratoires d'environnement de Marcoule et de Pierrelate, du parc national des Cévennes et du parc naturel régional du Haut-Languedoc, le site universitaire de Montpellier me paraît tout à fait propre à recevoir un tel institut.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Jacques Limouzy. J'en avais accepté l'idée lorsque j'étais à l'éducation nationale et depuis je vous l'ai soumise, ainsi qu'à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

Je ne vous demande pas un gros financement, mais simplement de vous intéresser à la question. L'université de Montpellier étudie d'ailleurs ce problème.

Sachez, monsieur le ministre, combien nous sommes attentifs à votre action qui n'est certes pas facile. Un ministère de l'impossible a-t-on écrit. C'est vrai et M. Juquin l'a rappelé.

Mais il vous reste une chance, c'est qu'ayant peu d'argent — et tout le monde l'a remarqué — vous avez plus qu'un autre l'occasion de penser et de faire penser, de vous élever au-dessus du quotidien et de faire, pour une fois, le partage entre ce qui est important et ce qui est occasionnel, entre ce qui est définitif et ce qui deviendra accessoire, entre ce qui est vrai et ce qui est excessif.

Entrez une action internationale, car s'il existe un problème qui n'est pas uniquement français, c'est bien celui-là et nous ne le réglerons pas par des actions différenciées.

Travaillez avec les savants, beaucoup plus qu'avec les juristes, cherchez des doctrines plutôt que des textes, touchez les consciences et non pas les êtres.

Bien sûr, surveillez le bruit, la fumée, la laideur et le stock de matières premières, mais surveillez surtout le goût de vivre. Protégez l'homme avant de protéger la nature. Recherchez les causes de cette nausée biologique qui le saisit et qui est seule capable d'interrompre l'évolution convergente de l'espèce. La vie fera le reste, puisque vous vous serez placé dans son sillage.

Ne confondons pas les problèmes, et ne prenons pas les conséquences pour les causes. Si la nature — c'est ce qu'il faut comprendre — est un jour totalement dénaturée, c'est que les sociétés humaines l'auront été bien avant elle.

Nous protéger à la manière des vieillards serait à la fois admettre et provoquer cette échéance. C'est d'ailleurs ce qu'a voulu dire M. Juquin tout à l'heure, en rappelant sans le vouloir une phrase de Georges Pompidou qui avait déclaré, dans son discours de Saint-Flour qu'une nature abandonnée par le paysan, même si elle est entretenue, est une nature funèbre.

M. Pierre Juquin. Cela sonne le glas de votre société !

M. Jacques Limouzy. Ce n'est pas seulement au niveau de notre société que nous devons nous placer, monsieur Juquin, car ce problème se posera bien après que notre société aura disparu. Ce qui est en cause, c'est l'espèce et l'évolution naturelle. Le marxisme a cent vingt ans, la société et l'espèce iront beaucoup plus loin. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Cela signifie que les problèmes de la nature ne sera pas réglé avant ceux des sociétés et nous pouvons nous accorder, sur ce point, sinon sur le but du moins sur les moyens.

Toute protection réelle ne peut venir que d'une morale, d'un comportement de l'homme, porté non par une sénilité romantique, que l'on observe généralement dans les protestations, non par des blocages juridiques, mais par une tension vers le futur.

Ne vous y trompez pas, ce qui est dénaturé dans la nature c'est l'homme. Le néo-positivisme qui domine notre temps imagine un monde sans idéologie, sans aliénation ; aussi opère-t-il à partir de schémas et de modèles, sans tenir compte des interférences subjectives. Ainsi, la technocratie — dont nous avons encore besoin pour un certain temps — devient-elle fétichiste comme l'a dit le penseur italien Maldonato, et c'est pour cela qu'on la critique.

Voilà en quoi votre mission dépasse votre département. Vous n'êtes pas là pour éviter qu'une vieille casserole soit abandonnée le long d'un fossé, pour vous battre avec des dépôts d'ordures, des fumées abusives, des bruits intempestifs, tâches ridicules par rapport à celle qui consiste — même sans budget quelquefois — à partir des dernières valeurs de notre temps, à orienter le comportement des hommes dans un cycle qui soit naturel sans cesser d'être dynamique.

Monsieur le ministre, la période que nous venons de vivre n'a été en matière d'environnement ni sans maladresse ni sans erreur. Elle a ballotté — j'ai essayé de vous le démontrer — ses zéloteurs entre un romantisme touchant et un apocalyptisme désespéré. Elle a même connu quelques inquisiteurs qui ont tenté indûment d'arrêter le rythme des manufactures.

Mais elle a été l'éveil, l'attention et la générosité. Sans rien perdre d'un spontanéisme attachant, il importe de sortir de la période infantile de l'environnement et de bâtir une doctrine.

Le citadin et le rural de jadis, livrés aux drames de la nature, à l'intolérance des hommes et au souci du lendemain, étaient loin de couler des jours uniformément heureux, mais ils jouissaient plus souvent qu'on ne le croit d'une société à leur taille et d'agglomérations à leur mesure.

Il ne s'agit pas, monsieur le ministre, de retrouver à travers la notion d'environnement les équilibres perdus, mais il s'agit, là comme ailleurs, de parvenir à une sorte d'âge classique que nos civilisations techniques n'ont pas encore connu. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Haesebroeck.

M. Gérard Haesebroeck. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au nom du groupe socialiste et des radicaux de gauche et, plus spécialement, en tant qu'élu du département du Nord, je ferai porter plus particulièrement mon intervention sur les problèmes de l'eau et de l'assainissement qui relèvent, pour une part importante, de la politique de l'environnement et qui sont essentiels à la qualité de la vie.

L'environnement et la qualité de la vie sont deux thèmes que vous-même, monsieur le ministre, et les membres du Gouvernement utilisez très souvent dans vos discours, vos interventions à la télévision ou encore lors de vos visites dans nos régions, comme ce fut le cas il y a quelques semaines lorsque vous vous êtes rendu dans le département du Nord.

Deux thèmes aussi qui servent à la propagande gouvernementale. En réalité, ce que vous percevez est supérieur, ou presque, aux crédits que vous accordez. Contrairement à ce que vous laissez croire, l'Etat se dégage chaque jour davantage, là

encore, laissant le soin aux collectivités locales — communes, communautés urbaines, conseils généraux — et surtout aux usagers domestiques de pallier la carence de l'Etat.

Certes, pour l'eau et l'assainissement, vous avez lâché du lest en réduisant le taux de la T.V.A. applicable aux collectivités locales, mais vous vous rattrapez sur les usagers.

Faut-il vous rappeler, monsieur le ministre, que dans ces deux domaines vitaux pour notre pays, les subventions accordées ont sensiblement diminué en quelques années et que la T.V.A., au taux de 17,60 p. 100, a fini par les réduire à néant, ou presque ?

Pour les travaux d'adduction d'eau potable ou d'assainissement dépendant du ministère de l'agriculture, on peut affirmer que les taux de subvention, variables d'une année à l'autre, ont diminué de moitié entre le V^e et le VI^e Plan, en précisant toutefois que dans ce faible taux de 20 à 25 p. 100 figure, depuis 1972, une part provenant du fonds national de l'eau payée par les consommateurs au moyen d'une surtaxe sur le prix du mètre cube d'eau et, depuis 1975, une part provenant du F.E.O.G.A. Premier transfert de charges sur le dos des consommateurs et premier désengagement de l'Etat !

Il en est de même pour les travaux d'assainissement du ministère de l'intérieur : le taux de subvention varie de 20 à 30 p. 100 en moyenne.

La même remarque vaut pour les usines d'incinération des ordures ménagères qui ne bénéficient que d'un taux de subvention de 10 à 12 p. 100 — 15 p. 100 parfois — donc inférieur au taux de la T.V.A.

A la lumière de ces quelques chiffres qui illustrent la diminution constante des taux de subvention — et par là même l'insuffisance des crédits accordés par les différents ministères pour l'amélioration de la qualité de la vie — on s'aperçoit que l'Etat a réalisé, et réalise encore un bénéfice, au détriment des collectivités locales, des administrés et des usagers.

Il est vrai, monsieur le ministre, que l'on a créé les agences de bassin au sein desquelles l'Etat, qui se veut décentralisateur, a conservé la majorité des sièges et tire les ficelles avec l'argent des industriels mais surtout avec celui des usagers domestiques.

Que les industriels pollueurs paient, cela me semble normal. Mais que les usagers domestiques aient à supporter, dans le prix de l'eau, une part de la redevance de pollution au lieu et place des pollueurs, cela m'apparaît scandaleux. Et pourtant telle a été la politique du Gouvernement pendant un certain nombre d'années. Heureusement, la loi de décembre 1974 sur l'eau rétablit en partie la situation à partir de 1976.

Regrettons aussi que l'argent des usagers serve parfois pour des études ou des travaux effectués par les agences de bassin pour le compte de certaines administrations, telles l'équipement ou les voies navigables. C'est un deuxième transfert de charges inacceptable.

Et que dire de la politique qui consiste à lutter contre la pollution des rivières avec des redevances de pollution payées par les usagers ?

Pourtant les rivières et de nombreuses becques sont la propriété des services de l'équipement et des voies navigables, donc de l'Etat. Est-il juste que le consommateur d'eau potable — non pollueur — ait à acquitter des redevances au lieu et place des pollueurs que l'administration de l'Etat n'a jamais sanctionnés — ou si peu ? Il y a là une carence que vous avez d'ailleurs reconnue en déplorant une certaine inertie sociale et administrative.

Il convient de rappeler aussi la faiblesse des crédits destinés à l'entretien ou aux personnels de ces administrations, à tel point que les préfets réclament maintenant ou des crédits ou des personnels aux conseils généraux. C'est un troisième transfert de charges tout aussi inacceptable que les deux premiers.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre — la diminution, sensible cette année, des crédits d'équipement et d'investissement de votre ministère le prouve — les premiers résultats positifs ne sont pas le fait de l'Etat, c'est-à-dire du Gouvernement, mais celui des contribuables locaux ou des usagers.

En clair, le Gouvernement a dû créer un ministère de la qualité de la vie parce que, durant des années, il a été incapable, faute de moyens financiers et de volonté, d'entretenir ses réseaux et ses rivières.

En résumé, monsieur le ministre, comme vos collègues et plus encore que vos collègues, vous gérez la pénurie. Vous voulez tirer profit d'une sensibilisation fort compréhensible de la population à tous les problèmes ayant trait à la qualité de la vie, mais ce n'est pas avec vos crédits de misère que vous pourrez faire grand-chose, et cette année moins encore que l'année dernière.

C'est pourquoi je répète que les résultats concrets qui sont enregistrés dans la plupart des régions — et plus spécialement dans le département du Nord, qui possède la rivière la plus polluée d'Europe et peut-être du monde, la Deûle — ne sont pas à mettre à l'actif du Gouvernement et de sa majorité, lesquels n'ont dégagé que fort peu de crédits pour assumer les responsabilités qui pourtant leur incombent.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore que nous pourrions évoquer si le temps ne nous était pas compté, vous comprendrez, monsieur le ministre, que le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne puisse voter votre budget, qui est bien loin de répondre aux souhaits et aux espoirs d'une population qui désire ardemment que l'on change la vie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'idéal qui anime chacun d'entre nous, c'est d'améliorer le cadre de vie et de promouvoir la qualité de la vie de tous nos concitoyens.

Dans la situation présente, j'estime qu'il faut surtout s'acharner à lutter contre la dégradation des éléments naturels pour assurer la conservation du milieu.

A cet égard, vous remplissez, monsieur le ministre, l'une et l'autre de ces deux missions. Soyez-en remercié. Nous commençons, globalement, à entrevoir les effets favorables des actions achevées ou en cours.

M. Pierre Juquin. Comme à Marckolsheim !

M. Antoine Gissinger. C'est à cause de vous que nous n'avons plus d'industries, mon cher collègue. Je vous sais gré, vraiment, d'appuyer les extrémistes !

M. Pierre Juquin. Ceux qui luttent contre le grand pollueur ouest-allemand Bayer ont raison !

M. Antoine Gissinger. Si le maire de Marckolsheim éprouve autant de difficultés, c'est au parti communiste français qu'il le doit. (Applaudissements sur les bancs de l'unior des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Certes, il eût été utopique d'espérer des revirements brutaux, d'autant que votre budget proprement dit est des plus modestes.

Pour marquer tout l'intérêt qu'il porte à la politique de la qualité de la vie, M le Président de la République vient d'installer officiellement le haut commandement de l'environnement, en insistant sur la nécessité de donner un caractère plus qualitatif à la croissance car notre équilibre collectif et individuel est à ce prix.

Il a par ailleurs défini, mais sans les ridiculiser comme l'a fait M. Juquin, les missions de ce conseil de sages qui sont essentiellement de protéger, embellir, assainir, adoucir et aménager l'environnement de notre vie quotidienne. Quant à l'aménagement de la liberté, les Juifs de Russie pourraient en parler.

Il est donc reconnu un nouveau droit individuel, celui de vivre dans un milieu physique et social permettant l'épanouissement de la personnalité.

Dans mon intervention, je me bornerai à quelques problèmes ponctuels : la pollution de notre nappe phréatique et du Rhin, la destruction de certains déchets industriels, les établissements classés et la politique de l'eau.

Notre nappe phréatique, connue pour sa richesse, souffre encore d'une pollution à la fois saline et chimique, mais je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, des mesures que vous avez déjà prises et qui semblent porter leurs fruits. L'injection profonde de la saumure des mines de potasse et l'évacuation des eaux de ruissellement recueillies autour des terrils entraînent déjà une diminution de la pollution de nos rivières et nappes alluviales.

En revanche, la pollution chimique — avec le mercure, les nitrates, les sulfates et les hydrocarbures — demeure.

C'est ainsi que dans le sous-sol de Bâle, on vient de déceler une nappe d'hydrocarbures de 250 000 litres, due sans doute à la défectuosité du réseau de conduite. De même, des prélèvements viennent d'être effectués dans la zone industrielle de Chalampé-Bantzenheim comprise dans ma circonscription. Ils ont permis également de détecter la présence d'un milieu très réducteur des eaux. Faut-il conclure à une importante pollution de la nappe dans l'enceinte industrielle, due à la présence de produits comme le cyclohexanol, le cyclohexane, l'acide et le nitrite adipiques et des produits soufrés, notamment ?

Ces deux exemples nous conduisent à exiger le maintien et le développement des mesures propres à stopper l'extension de la pollution, une meilleure coordination et une efficacité accrue des diverses actions en cours, et surtout des moyens financiers adéquats. La nappe phréatique est en danger ; des mesures s'imposent.

J'en viens à la pollution du Rhin. Elle est à la fois saline et chimique.

La société des mines de potasse d'Alsace en est responsable pour 30 à 40 p. 100. Nous le savons et elle en est, elle aussi, consciente. Mais d'autres pollueurs existent : la Ruhr, la chimie allemande et la chimie suisse. N'est-il donc pas possible de faire l'inventaire de toutes les causes de pollution du Rhin et de ses affluents et, pour les supprimer, de définir, point par point, des méthodes puis d'établir un échéancier financier ? Je propose, monsieur le ministre, d'appliquer au Rhin la même politique que dans l'hexagone.

Hélas ! je crois savoir que nos voisins et amis allemands ne partagent pas cette conception. Ils considèrent qu'il faut se limiter au contrôle global du fleuve, de frontière à frontière, et refusent en fait d'établir l'inventaire pour les affluents. Cette méthode est inopérante. Seul un inventaire d'ensemble permettra la mise en œuvre de mesures efficaces.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Antoine Gissingier. Je traiterais maintenant de la pollution chimique, qui devrait s'inspirer des principes contenus dans la convention de Berne.

Rien ne sert, en effet, de classer ces pollutions chimiques en diverses catégories, et de dresser des listes noires — ou grises, ou beiges ! — si, dans le même temps, on refuse d'inventorier les facteurs polluants.

Un programme d'actions appropriées appelle, monsieur le ministre, la conclusion, avec nos voisins allemands, de contrats similaires à celui que vous venez de signer avec Pechiney-Ugine-Kuhlmann, par exemple. C'est, en tout cas, une suggestion que je vous fais.

Naturellement, il faut obtenir l'accord de la commission internationale de la protection du Rhin. A vous d'insister, lors de la prochaine conférence ministérielle, qui aurait dû avoir lieu au mois d'octobre mais qui a été reportée, pour obtenir cet accord.

Je ne parlerai pas aujourd'hui des crues et de la régularisation du débit du Rhin, dont je traiterais dans une autre intervention.

Quant à la destruction des déchets industriels, la politique engagée commence à porter des fruits. Toutefois, il en résulte, souvent aux dépens de petites entreprises, des frais en contrepartie desquels votre ministère devrait accorder une aide financière.

Vous connaissez le site d'Ottmarsheim, monsieur le ministre, pour l'avoir visité. Il y a une usine qui en est réduite à stocker ses déchets car elle ne dispose qu' d'un four expérimental d'incinération. Il conviendrait soit de le remplacer, soit d'en implanter un second, pour que l'usine puisse faire face à ses obligations.

Vous allez, avez-vous dit, procéder à une réforme d'ensemble de la législation de 1917 sur les établissements dangereux, incommodes et insalubres, qui sont au nombre de 200 000.

L'inspection des établissements classés, elle, a fait l'objet d'une réforme en 1968. Pour être pleinement efficace, elle doit disposer de personnels assez nombreux et de qualité, qui lui font encore défaut à ce jour. Sa mission, incitative avant tout et non pas répressive, est de proposer des contrats de programme de branche. Mais la création de 50 postes dans votre projet de budget suffirait à peine à satisfaire les besoins de notre petite région d'Alsace. J'aimerais donc obtenir de votre part l'assurance qu'il ne s'agit là que d'une première tranche.

En ce qui concerne enfin la politique de l'eau, il est bon de rappeler que la mise en œuvre des agences financières de bassin créées en 1964 n'a pas toujours été acceptée sans réserve, et à même donné lieu à des critiques dans cette enceinte.

On constate aujourd'hui que notre pays s'est doté, pour lutter contre la pollution des eaux douces, d'un dispositif moderne et approprié que l'étranger nous envie, et copie. En 1976, le deuxième programme d'intervention s'achèvera. Nous voici à la période des réflexions et du bilan, que vous nous présenterez sans doute, monsieur le ministre.

De toute manière, l'amélioration de la qualité de l'eau se révèle nécessaire. Il y a lieu de tout mettre en œuvre pour obtenir une conjugaison parfaite des efforts des municipalités, des agences, de l'Etat et de l'industrie au cours du VII^e Plan. Aussi convient-il de rechercher dès à présent la rentabilité optimale du dispositif en place.

A ce sujet, je vous signale que 15 p. 100 seulement des eaux polluées du bassin du Rhin et de la Meuse, sont traitées par des stations, dont la moitié fonctionne mal.

Nous devons tous faire notre examen de conscience car nous y sommes tous pour quelque chose : l'industriel qui ne fait pas de pré-traitement ou l'usager pour qui le tout-à-l'égout peut également servir au déversement de mazout ou d'huile. Une station d'épuration, comme un estomac, n'accepte pas n'importe quoi, ni n'importe quelle quantité.

Il faut également une définition cohérente des zones d'actions prioritaires — en particulier dans les agglomérations — un renforcement de l'action des agences financières, une nouvelle répartition des charges pour les usagers, une meilleure utilisation des crédits du F.I.A.N.E. parfois utilisés avec trop de retard, un renforcement de la police des eaux, et un renforcement des moyens techniques et des moyens de contrôle permettant un meilleur fonctionnement des stations d'épuration.

Ces propositions s'inscrivent surtout dans l'optique de la relance et dans celle du VII^e Plan. Leur mise en œuvre nous permettra, alors, de protéger le bien le plus précieux que la nature ait donné à l'homme : l'eau. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, qu'un député de Paris s'inquiète de la pollution atmosphérique, d'autant que les crédits déjà très faibles, qui lui étaient consacrés sont en diminution dans votre projet de budget.

La France, en ce domaine, paraît en retard par rapport à d'autres pays. Il suffit d'aller en Angleterre pour constater les progrès accomplis dans certaines villes, et même à Londres, et il serait tout de même regrettable que le brouillard de Paris devienne aussi célèbre que celui de Londres. Le fameux *fog* ! — je ne suis pas très sûr, en effet, que les statistiques de la Préfecture de police, à certaines périodes de l'année, correspondent bien à la réalité, et qu'elles ne pèchent pas par optimisme. Les Anglais ont donc fait un effort rigoureux ; ils ont, il est vrai, l'esprit civique. Malheureusement, je n'en dirai pas autant de nos compatriotes.

Le rapport de M. Riéubon fait état de l'effort des pouvoirs publics en faveur des réseaux d'alerte. Mesurer le danger, détecter une forte pollution, c'est bien. Mais encore faut-il informer les Français et sanctionner les fautes.

Or, sur ce point, je suis assez sceptique, et même inquiet, sur la manière dont sont pénalisées les entorses ou les excès de certains. Au demeurant, le contrôle est insuffisant et, quand il est opéré, il est entouré de trop d'indulgence, pour ne pas dire plus. C'est ainsi qu'à Paris des installations continuent de fonctionner, qui ont pourtant été signalées aux autorités compétentes et officiellement critiquées à plusieurs reprises.

Dans un autre ordre d'idées, l'Etat prend à sa charge le surcoût, c'est-à-dire le coût excessif, aux yeux des industriels, des instruments de lutte contre la pollution. Or le F.I.A.N.E. — je le lis dans le rapport — n'a participé qu'à vingt installations de ce type depuis 1971. C'est fort peu, et je m'en étonne d'autant plus que ce fonds, toujours aux termes du rapport, ne consomme pas la totalité de ses crédits de paiement. Je me demande donc dans quelle mesure on ne devrait pas accélérer la prise en charge par l'Etat d'un certain nombre d'installations.

Mais, ce qui manque le plus en ce domaine, à mon avis, c'est une organisation réellement efficace. Il ne suffit pas, en effet, que l'Etat intervienne de manière épisodique. Il convient de créer rapidement — et c'est également l'avis du rapporteur — des agences d'agglomération un peu comparables aux agences de bassin. Elles seraient dotées en permanence de moyens de contrôle et de moyens financiers.

Les poumons des habitants des grandes villes subissent des agressions, leurs oreilles aussi. Et je m'inquiète de la lenteur des moyens mis en œuvre pour lutter contre le bruit. On construit beaucoup à Paris, vous le savez : la ville est couverte de chantiers. Aux ennuis inhérents à chacun d'entre eux comme la boue, en hiver, s'ajoute le vacarme des marteaux-piqueurs, qui irrite la population.

Pourtant la mise en œuvre de certains moyens administratifs ne coûterait pas cher. Il y faudrait simplement une volonté politique. J'illustrerai ce propos par un exemple que je connais bien : en 1972 le Port de Paris installé, de manière clandestine, une station d'éclatement des péniches au pied d'immeubles résidentiels dans le seizième arrondissement de Paris, le long du quai Louis-Blériot. Je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet, monsieur le ministre, ainsi qu'à M. Galley.

M. Galley avait répondu qu'une instance était ouverte devant le tribunal de commerce et qu'il fallait attendre que l'affaire soit examinée. Quant à vous, monsieur le ministre, vous n'aviez rien répondu!

Finalement, les victimes de ces bruits nocturnes périodiques ont obtenu du tribunal de commerce de Paris la reconnaissance du dommage et une indemnisation de 32 000 francs, ce qui est fort peu pour une grande entreprise comme la Compagnie générale de poussage.

Certes, les victimes ont retiré une certaine satisfaction morale de ce jugement et ont perçu une indemnité, relativement faible. Si le dommage recommence, n'auront-elles encore pour seul recours que l'établissement de procès-verbaux? Devront-elles intenter un nouveau procès? Mais, comme l'affaire précédente avait duré de 1972 à 1975, la compagnie ne s'inquiètera guère de devoir verser éventuellement, trois ans plus tard, un somme dérisoire.

Certes, le jugement du tribunal de commerce est un progrès que je salue, et j'espère qu'il fera jurisprudence. Néanmoins, c'est aux responsables d'agir.

La Compagnie générale de poussage n'est que l'instrument d'une politique, celle du port de Paris, lui-même, soumis à la tutelle des administrations, donc des ministres, qui sont les véritables responsables de l'installation en cause.

En définitive, c'est au Gouvernement, c'est-à-dire à vous, monsieur le ministre, qu'il appartient de tirer les conclusions du jugement et d'ordonner le transfert de ce point d'éclatement, conformément d'ailleurs à des promesses qui m'avaient été faites par le Port de Paris lui-même et qui n'ont jamais été suivies d'effets.

C'est dans l'attitude prise à l'égard de tels problèmes que se manifeste une volonté politique.

Qui veut démontrer trop ne démontre rien et des interventions comme celle que l'on a entendue tout à l'heure me paraissent tellement outrancières que, finalement, l'opposition en perd tout profit: personne ne croit à un amas de témoignages exagérés.

Dans le problème que j'ai évoqué, il s'agit simplement de déplacer une dizaine ou une vingtaine de pieux dans un endroit non résidentiel.

Monsieur le ministre, ce sont des actions de cet ordre que nous attendons de vous et nous souhaitons que votre ministère fasse preuve d'énergie en exerçant sa pression sur l'administration, c'est-à-dire l'Etat, qui ne peut pas imposer des obligations aux particuliers et aux sociétés privées s'il ne montre pas lui-même le bon exemple. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le ministre, le budget de l'environnement se montera en 1976 à 230 millions de francs, ce qui représente 0,07 p. 100 du budget national, dotation du F. I. A. N. E. non comprise.

Ces 230 millions de francs comprennent 40 millions pour le fonctionnement des services et 190 millions pour les actions. Ces crédits alloués sont sensiblement égaux à ceux de 1975, de telle sorte qu'ils ne représenteront que 7 millièmes de l'ensemble du budget, contre 10 millièmes en 1975.

Toutefois, le total des crédits consacrés à l'environnement dans la loi de finances pour 1976 s'élèvera à 1 751 millions de francs contre 1 547 millions de francs en 1975.

Compte tenu de l'érosion monétaire, les possibilités d'action du ministère de la qualité de la vie seront donc plus limitées cette année. Si louables que soient, monsieur le ministre, les efforts qu'avec l'équipe dynamique qui vous entoure, vous accomplissez, une politique ne vaut que par les moyens qu'elle se donne.

Certes, au chapitre 56-01 nouveau, trois millions de francs en autorisations de programme sont prévus pour assurer le financement de recherches, menées dans le cadre de la coopération internationale, dans le domaine des eaux continentales et marines, de l'atmosphère, du bruit et de l'environnement — car évidemment l'air et l'eau n'ont pas de frontières et la pollution s'exporte hélas! très facilement en suivant les caprices de la nature — mais on ne peut à cet égard s'empêcher de regarder vers certains pays voisins, mieux lotis que nous.

Aux Etats-Unis, l'agence fédérale pour l'environnement employait en 1972 plus de 10 000 fonctionnaires, et disposait d'un budget de 12 milliards de dollars. Il y a là de quoi faire rêver.

En République fédérale d'Allemagne, la décentralisation est effective. Les Länder disposent de pouvoirs importants qu'ils paraissent peu enclins à en rétrocéder à l'Etat central, mais ils sont en revanche prêts à accorder la priorité à l'action internationale.

Comparés à ceux qui sont engagés chez nos voisins d'outre-Rhin, les moyens mis à la disposition de nos services régionaux, de nos ateliers régionaux des sites et du paysage, et de nos bureaux départementaux de l'environnement apparaissent minuscules.

La Suède s'appuie, pour sa part, sur une forte organisation communale et sur une maîtrise précoce des sols. Elle pratique la recherche systématique de l'innovation technologique. Les récents cahiers du ministère de l'industrie et de la recherche soulignent d'ailleurs l'efficacité des centrales nucléaires électrocalogènes suédoises.

Si le système français semble avoir des adeptes en Italie, en Espagne et au Japon, l'on ne peut que rester songeur devant les pouvoirs du ministre britannique de l'environnement dont les compétences sont très étendues et qui cumule la responsabilité de l'aménagement du territoire, du logement, de l'équipement, des transports et des collectivités locales.

Les chiffres de l'O. C. D. E., qu'il faut manier avec précaution, nous placent loin derrière la Suède, les Etats-Unis et l'Allemagne, encore que dans une très honorable moyenne européenne et mondiale.

Monsieur le ministre, on vous reproche, particulièrement cette année, d'utiliser les crédits d'intervention à un rythme très lent. D'aucuns s'attachent même à vous faire une réputation de cette lenteur.

Le titre VI de l'état C prévoit une réduction de 5 915 000 francs des crédits de paiement du F. I. A. N. E. La commission des finances souligne de son côté que pour couvrir la liquidation de 250,9 millions de francs d'autorisations de programme accordées jusqu'au 31 décembre 1974, 170,4 millions de francs seulement de crédits de paiement auront été ouverts, tandis qu'en 1975 n'ont été ouverts, face à 85 millions d'autorisations de programme, que 25 millions de crédits de paiement.

Pour apprécier le bien-fondé du reproche adressé à votre ministère, il convient cependant d'examiner les conditions dans lesquelles il intervient. Or, il apparaît que, à l'exception de secteurs limités tels que les sites et monuments naturels, la chasse, la pêche, les parcs nationaux et régionaux, il n'a que des attributions d'animation, d'impulsion et de coordination.

C'est dire que les actions dans le domaine de l'environnement dépendent largement d'autres sources de financement et plus particulièrement des ministères de l'intérieur, de l'équipement, de l'agriculture, ainsi que des collectivités locales. C'est là une situation devant laquelle vous êtes relativement désarmé.

Bref, les crédits du F. I. A. N. E. seront supprimés pour toutes les opérations nouvelles. Seuls pourront être récupérées les crédits déjà délégués aux préfets, au titre de la déconcentration, et qui n'ont pas été utilisés dans le délai de six mois, ce qui réduira le montant global des autorisations de programme disponibles de 285 millions de francs — dont 150 au titre du F. I. A. N. E. — au 31 août 1975, à 195 millions de francs — dont 120 au titre du F. I. A. N. E. — au 20 octobre 1975.

Le plan de relance l'a prouvé, les collectivités locales devraient toujours avoir en réserve un dossier prêt. C'est pourquoi il faut regretter que les services ou les maîtres d'ouvrage attendent trop souvent d'être assurés du financement pour achever la mise au point technique des dossiers.

En résumé, on peut déplorer que le pourcentage des opérations financées en 1973 et 1974 n'ait été que de 50 et de 30 p. 100 par rapport au montant des tranches du F. I. A. N. E. autorisées.

Par ailleurs, et pour s'en tenir à l'essentiel, la faiblesse et l'hétérogénéité des effectifs du département de l'environnement ne facilitent pas la tâche de votre ministère.

Au fur et à mesure que votre tâche s'est étendue et compliquée, la minuscule équipe recrutée par Robert Poujade, il y a déjà quatre ans et demi, s'est essouffée quelque peu.

Elle comptait 380 fonctionnaires pour instruire les dossiers, pousser les actions, suivre leurs effets. La création de 101 postes nouveaux ainsi que cinquante emplois dépendant du ministère de l'industrie et de la recherche au titre de l'inspection des établissements classés, est évidemment bienvenue. Je crains cependant que les effectifs de l'administration centrale ne restent malgré tout très insuffisants et ne correspondent pas aux normes qui avaient été définies en 1974.

La faiblesse des structures locales de votre ministère est par ailleurs flagrante. Certains délégués régionaux de l'environnement, représentants personnels de votre ministère en pro-

vince, n'avaient, encore récemment, toujours pas de secrétaire. Ces délégués, qu'il arrive fréquemment aux députés de rencontrer, demeurent à ce jour trop isolés dans les régions, face à des administrations structurées et puissantes.

Les bureaux de l'environnement, qui devaient être créés dans tous les départements, n'existent pas encore dans la majorité d'entre eux ; quant aux ateliers régionaux des sites et des paysages, il n'en existe à ma connaissance que dans neuf régions, et malgré les résultats obtenus, ils ne disposent que de moyens trop modestes pour répondre aux demandes.

De manière générale, on peut déplorer les actions antagonistes de certaines administrations, qui s'opposent au ministère de l'environnement. Il semble à cet égard que la coordination interministérielle se fasse souvent aux dépens de l'environnement.

Les délégations régionales de l'environnement n'ont aucune prérogative d'administration ou de gestion. Leur rôle se limite à effectuer des représentations auprès de toute personne susceptible de mettre en cause la qualité de la vie et à essayer de provoquer une évolution des mentalités.

Les ateliers régionaux des sites et du paysage, créés en 1972 à l'initiative de M. Robert Poujade, sont essentiellement chargés des trois missions de conseil, d'étude et d'expertise. Ils interviennent dans la constitution des inventaires, dans les études de réaménagement des paysages et des carrières, dans la mise au point de documents d'aménagement d'urbanisme comme les P.O.S. ou les S.D.A.U. Ils se chargent de la diffusion de plaquettes d'information et de l'organisation de réunion d'information et de sensibilisation. C'est dire l'ampleur de leur tâche. Il est donc indispensable de renforcer leurs effectifs en personnel d'un niveau suffisant.

A l'aube du VII^e Plan, l'action des délégués régionaux, appuyée par l'inspecteur général spécialisé pour les affaires importantes et complexes exigeant une compétence particulière, s'avère être une nécessité impérieuse.

Monsieur le ministre, je conclurai ces quelques réflexions sur l'environnement et la région, par une citation de votre prédécesseur, M. Robert Poujade, qui dans son livre *Le Ministère de l'impossible*, écrit :

« Les opérations « Rivière propre », les acquisitions de forêts à des fins récréatives, devraient être entreprises par toutes les régions de France, dont l'imagination s'arrête parfois à la voirie. La Bourgogne moderne n'est pas très homogène. Or, elle a trouvé un principe fédérateur dans le parc régional du Morvan. C'est peut-être un alibi, mais enfin, chaque fois qu'on en traite, les vieilles querelles entre départements s'estompent et la conscience régionale paraît surgir ou resurgir. Je suis convaincu que la même conscience régionale peut s'affirmer autour de la défense d'un massif forestier, d'une rivière. »

En tant qu'Alsacien, habitant le couloir rhénan, dans lequel plusieurs centrales nucléaires sont en train de s'implanter, aussi bien en France qu'en Suisse et en Allemagne, je mettrai l'accent sur l'étude climatologique, qui risque d'être perturbée par les tours de brouillard, et sur le problème de la nappe phréatique d'Alsace, la plus importante d'Europe, problèmes qui l'un et l'autre sont la preuve tangible de l'importance de la préservation de l'environnement.

Pour conclure, je regretterai l'absence de ligne budgétaire concernant l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, prévue à l'article 22 du projet de loi relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, adopté le 30 juin 1975. Sur quels fonds, et à quelle date, seront prélevés les crédits nécessaires à la constitution de cet organisme, qui doit lui-même percevoir des redevances pour services rendus et distribuer le produit de taxes parafiscales ?

J'ai encore assisté tout récemment à une table ronde d'une jeune chambre économique d'une circonscription voisine de la mienna, à laquelle participaient les représentants des récupéra-

teurs. Ces derniers nous ont fait part des très grandes difficultés que connaît actuellement l'écoulement des matières premières récupérées, notamment du papier.

Quand on sait combien il en coûte de devises à la France pour se procurer de la cellulose alors que les décharges publiques recèlent de véritables mines et que le prix des vieux papiers et cartons est si bas — quelques centimes seulement — qu'il ne justifie même plus leur récupération, on comprend que des mesures urgentes s'imposent.

Il est nécessaire d'installer des usines de désencrage et de donner des instructions pour l'emploi d'encre nouvelles dans l'imprimerie.

Paradoxalement, la crise économique est peut-être le plus mauvais moment pour lancer une politique vigoureuse de récupération. Dans un marché en régression, l'introduction de matières premières de récupération provoque en effet une série de blocages de l'appareil distributeur, alors qu'en période d'expansion celui-ci aurait pu assimiler avec souplesse ces arrivées, permettant du même coup la réalisation de fortes économies de devises.

Tout en déplorant des réductions de crédits auxquelles s'ajoute l'effet de l'érosion monétaire, je tiens, monsieur le ministre, à vous apporter mon soutien car 1975, compte tenu des lois décisives sur la protection de la nature que le Parlement a votées à votre instigation, sera, tout compte fait, une année bénéfique pour l'amélioration de la qualité de la vie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976, n° 1880 (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Qualité de la vie.

Environnement (suite) :

(Annexe n° 26. — M. Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome IX, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1921, tome XV, de M. Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Jeunesse et sports et article 35 :

(Annexe n° 27. — M. Coulais, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome X, de M. Rickert, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Tourisme :

(Annexe n° 28. — M. Alduy, rapporteur spécial ; avis n° 1921, tome XIV, de M. Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.